



HAL
open science

”Régimes militaires et classes sociales en Afrique noire: une hypothèse”

Denis-Constant Martin, Tatiana Yannopoulos

► To cite this version:

Denis-Constant Martin, Tatiana Yannopoulos. ”Régimes militaires et classes sociales en Afrique noire: une hypothèse”. *Revue Française de Science Politique*, 1972, 22 (4), pp.847-882. 10.3406/rfsp.1972.418966 . halshs-03848984

HAL Id: halshs-03848984

<https://shs.hal.science/halshs-03848984>

Submitted on 10 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Régimes militaires et classes sociales en Afrique noire. Une hypothèse

Monsieur Denis Martin, Madame Tatiana Yannopoulos

Citer ce document / Cite this document :

Martin Denis, Yannopoulos Tatiana. Régimes militaires et classes sociales en Afrique noire. Une hypothèse. In: Revue française de science politique, 22^e année, n°4, 1972. pp. 847-882;

doi : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1972.418966>

https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1972_num_22_4_418966

Fichier pdf généré le 24/04/2018

Abstract

Military regimes and social classes in black Africa: a hypothesis, by Tatania Yannopoulos and Denis Martin

Examples from the history of the African States since their independence show that the purpose of military intervention in political life has been either to take the place of an emergent middle class which was weak and whose position in power was threatened, or to settle conflicts between ruling factions when the former were likely to endanger the existing power structure, or to act as a spearhead on behalf of the privileged classes ousted by progressive forces. From this standpoint, the case of reputedly progressive regimes established after military coups d'Etat poses a question; in fact, it would seem that these regimes are set up to replace leaders who are either too corrupt or are incapable of modernizing society. The circumstances surrounding their emergence thus prompt them to use language of a "progressive" nature, whereas their actual policies differ very little from those implemented by other military regimes. The hypothesis advanced here makes allowance for a certain number of factors operating inside Black Africa. It is deliberately confined to an examination of these factors, though it does not deny - on the contrary - the importance of the peripheral position of the continent, i.e. of all the outside forces which have intervened, and continue to intervene, in African politics.

[Revue française de science politique XXII (4), août 1972, pp. 847-882.]

Résumé

Régimes militaires et classes sociales en Afrique noire : une hypothèse, par Tatania Yannopoulos et Denis Martin

Des exemples pris dans l'histoire des Etats africains depuis leur indépendance montrent que l'intervention des militaires dans la vie politique a eu pour fonction soit de suppléer une bourgeoisie naissante faible et menacée dans la détention du pouvoir, soit d'arbitrer les conflits entre factions dirigeantes lorsque ces conflits risquent de mettre en cause la structure du pouvoir existant, soit de servir de fer de lance aux couches privilégiées, dépossédées du pouvoir par des forces progressistes. Dans cette optique, le cas des régimes réputés progressistes mis en place à la suite un coup d'Etat militaire est un problème ; en fait, il semble que ces régimes se soient constitués contre des dirigeants trop corrompus ou incapables d'assurer la modernisation de la société. La situation particulière dans laquelle ils se trouvent les incite donc à utiliser un langage "progressiste" alors que la politique menée concrètement n'est guère différente de celle qui est mise en oeuvre dans les autres régimes militaires. L'hypothèse proposée tient compte d'un certain nombre de facteurs agissant au sein même de l'Afrique noire ; elle se limite volontairement à la considération de ces forces sans nier pour autant, au contraire, l'importance de la position périphérique du continent, soit l'ensemble des agents externes qui sont intervenus et interviennent encore dans la politique africaine.

[Revue française de science politique XXII (4), août 1972, pp. 847-882.]

RÉGIMES MILITAIRES ET CLASSES SOCIALES EN AFRIQUE NOIRE

Une hypothèse *

TATIANA YANNOPOULOS DENIS MARTIN

A PRÈS la vague des coups d'Etat militaires qui se situa, dans le temps, entre 1965 et 1968 et, dans l'espace, en Afrique occidentale principalement ; après la période de stabilisation qui suivit, période au cours de laquelle on assista, dans certains cas, à la remise du pouvoir naguère saisi par les militaires aux civils, le coup d'Etat survenu en Ouganda en janvier 1971 pose à nouveau le problème de la compréhension du phénomène militaire en Afrique.

Si, dans ce cas, l'explication par la « contagion » paraît être évidemment exclue, il reste toujours possible de mettre en avant, comme on le fait d'ordinaire à propos de ces problèmes, des événements contingents (absence du président Obote, « disgrâce » du général Amin, etc.) ou l'omniprésente spécificité africaine (antagonismes ethniques ; structures traditionnelles du pouvoir, etc.). Sans nier l'importance de ces facteurs dans l'interprétation des coups d'Etat militaires, ils forment un cadre à la fois trop général et trop étroit pour pouvoir recouvrir la diversité

* Nous avons trouvé dans un certain nombre d'ouvrages traitant du phénomène militaire en Afrique noire, des éléments d'information indispensables à la rédaction de cette étude. Il était impossible d'y faire référence à tout moment dans le texte même, aussi nous contenterons-nous simplement de les citer d'emblée :

FIRST (Ruth), *The barrel of a gun*, London, Alan Lane, 1970.

GUTTERIDGE (William F.), *The military in African politics*, London, Methuen and Co, 1969 (Studies in African history. 4.)

LEE (John M.), *African armies and civil order*, London, Chatto and Windus, 1969.

NELKIN (Dorothy), « The economic and social setting of military takeovers in Africa », *Journal of Asian and African Studies*, 2 (3-4), juil.-oct. 1967.

WELSCH (Claude E.) ed., *Soldier and State in Africa, A comparative analysis of military intervention and political change*, Evanston (Ill.), Northwestern University Press, 1970.

et la complexité du phénomène. Par ailleurs, le seul qualificatif de *militaire*, désignant une série de fonctions bien précises, ne saurait être ni un outil descriptif, ni un facteur explicatif suffisant dès lors que l'on entre dans le domaine politique : l'illusion de l'« uniformité » du phénomène militaire en tant que militaire ne résiste pas en effet à un examen plus attentif qui fait ressortir tant la diversité des circonstances qui ont présidé à la prise du pouvoir par l'armée que l'hétérogénéité des politiques mises en œuvre par les régimes qui en sont issus.

Ainsi il est impossible de placer sur le même plan des coups d'Etat, comme ceux du Dahomey (1965) ou de Sierra Leone, survenus dans des situations de vacance du pouvoir sans pour autant que l'intervention des militaires vise à une modification radicale du système politique, et ceux dont l'objectif principal est le renversement d'un régime solidement établi, comme ce fut, par exemple, le cas au Ghana et en Ouganda. De même, on ne peut manquer d'opposer les régimes militaires de « transition », tels ceux du Ghana (1966) ou de Haute-Volta, aboutissant à plus ou moins long terme à la remise du pouvoir aux civils, à ceux dont les dirigeants considèrent que seule l'armée peut assumer de façon satisfaisante les charges de l'Etat. Enfin, les régimes militaires, comme les régimes civils, peuvent être regroupés selon qu'ils se déclarent, en matière économique, « progressistes » ou partisans d'un système libéral « à l'occidentale ».

La multiplicité des réalités qu'on englobe sous les termes génériques de *coup d'Etat militaire* et de *régime militaire*, l'ampleur de ce phénomène (on ne dénombre pas moins de 21 coups d'Etat militaires en 8 ans pour 36 pays d'Afrique noire indépendants) incitent à s'interroger sur les composantes du pouvoir en Afrique, la légitimité dont se réclament les pouvoirs et l'usage de la force comme moyen d'acquisition et de conservation de ce pouvoir, quelle qu'en soit, par ailleurs, l'orientation, une fois établi.

S'agissant de sociétés en pleine mutation, des notions telles qu'*usage de la force, armée, etc.*, utilisées d'ordinaire dans leur acception occidentale, doivent être repensées dans le contexte africain par rapport à trois systèmes de référence distincts : l'organisation politique des sociétés traditionnelles ; la loi du colonisateur ; les cadres étatiques de l'Afrique actuelle. La modification perpétuelle des poids respectifs de ces systèmes, l'imbrication des niveaux auxquels ils interviennent, accentuent le caractère ambigu, maintes fois souligné, des sociétés africaines modernes et rendent d'autant plus difficile la compréhension des faits politiques. Cette situation se complique encore dans la mesure où les dirigeants africains, à de rares exceptions près, pensent leur action et la justifient à l'aide de concepts et de langues étrangers à l'Afrique et ce, même si l'*africanité*

est toujours présente dans leurs discours. Ce langage politique occulte ainsi la réalité plus qu'il ne la révèle parce que, n'ayant pas été forgé selon une problématique africaine, il se trouve condamné à rester en porte-à-faux par rapport à la pratique du pouvoir.

Le discours politique ne donne donc accès qu'à une dimension doublement idéologique du pouvoir et ne permet en aucun cas d'en saisir l'essence : une classification systématique des régimes africains élaborée à partir des idéologies explicitées ne ferait, en particulier, apparaître aucun critère significatif permettant de différencier les régimes militaires des régimes civils. Dès lors se pose le problème de savoir si cette absence de clivage sur le plan idéologique est l'indice d'une identité réelle ou bien s'il ne s'agit là que d'une apparence.

Considérant l'ensemble des coups d'Etat militaires survenus en Afrique noire depuis les indépendances, nous avons cédé à la tentation d'ordonner les faits et d'en donner une interprétation globale faisant apparaître, avant toute autre chose, la dynamique des sociétés dans lesquelles s'inscrivent la vie et la pratique des militaires africains ; en d'autres termes, nous tenterons de définir la place qu'occupent les militaires dans ces sociétés : les rapports qu'ils entretiennent avec les autres couches sociales de la population et leur poids dans la lutte que se livrent ces différentes couches pour le pouvoir.

LES MILITAIRES ET LES AUTRES

La « pensée occidentale », fidèle à elle-même, après avoir longtemps considéré le continent africain comme un conglomerat de sociétés parfois tragiquement sauvages, souvent harmonieusement stables, mais toujours sans histoire, laisse encore croire que la lutte prioritaire pour le développement économique peut s'effectuer aujourd'hui dans l'union et l'intérêt commun des forces nationales de chacun des Etats. Soit parce qu'ayant subi l'influence de modèles conceptuels occidentaux, soit de façon plus concrète, parce qu'elles y trouvaient un intérêt matériel, certaines couches africaines ont repris à leur compte cette vision idyllique du cours de l'histoire. Elles feignent ainsi d'oublier que, depuis plus d'un siècle, l'Afrique se trouve insérée dans un système économique qui l'a rendue entièrement dépendante d'abord des métropoles européennes, puis à la faveur des indépendances, des principaux courants commerciaux inter-

nationaux. Cette situation, quelle que soit par ailleurs la spécificité des problèmes africains, interdit que l'on puisse envisager l'évolution du continent dans un univers clos, à l'abri des clivages qui divisent le reste du monde.

Si la vague des indépendances des années soixante offrait, *a priori*, des possibilités nouvelles de choix, tant sur le plan des alliances extérieures que sur celui des modèles de développement, les liens qui avaient été tissés durant la période précédente avec les anciennes métropoles et les conditions qui présidèrent à l'octroi des indépendances rendaient impossible pour les nouveaux Etats une prise de distance totale, aussi bien économique qu'idéologique, par rapport à ces dernières. Même les pays qui manifestèrent une volonté de bouleverser les structures antérieures restent encore tributaires de leur passé et par là même, dans une certaine mesure, dépendants de leurs anciens colonisateurs. Ainsi les pays africains occupent-ils une place *périphérique* dans le système politico-économique mondial dont le centre est constitué par les pays dirigeants du bloc occidental¹. L'Afrique indépendante se trouve de ce fait confrontée à une stratégie impérialiste de domination qui, non seulement sert les intérêts du *Centre* au détriment de ceux de la *Périphérie*, mais aussi inhibe la *Périphérie* et la prive de toute possibilité de transformation autonome dans le cadre ainsi établi². Vue sous cet angle, la dynamique des sociétés africaines ne peut donc être séparée des contradictions inhérentes à ce système international et, par conséquent, ne peut être saisie qu'à travers l'analyse des contradictions qui en sont induites tant à l'échelle continentale qu'au niveau de chacun des Etats.

1. Cf. AMIN (Samir), *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Dakar, IFAN, Paris, Anthopos, 1970.

2. Cf. BELAL (Abdelaziz), *Les mécanismes de blocage du développement africain*. Rapport présenté au colloque sur les problèmes actuels de l'unité africaine. Faculté de droit et des sciences économiques et Institut d'études politiques de l'université d'Alger, 1971, pp. 6-7.

« L'orientation des investissements de capitaux publics et privés en provenance des métropoles avait donné le départ à une certaine croissance de type capitaliste, au sein de l'environnement précolonial. Mais cette orientation était conditionnée, pour l'essentiel, par les besoins et les plans du Centre, par les décisions des grandes unités qui composent le Centre.

L'intégration des économies africaines à la croissance des Centres constitués par les économies métropolitaines, s'est réalisée sur le triple plan du commerce extérieur, des flux financiers et de la monnaie (successivement ou de façon concomitante).

Le cadre préférentiel des échanges contribuait à orienter la structure de la production des économies satellites vers les productions primaires. La « monétarisation » des secteurs traditionnels se développait, mais sa progression était freinée par le développement de l'importation, qui jouait comme une « fuite ». La commercialisation partielle de l'agriculture était stimulée par les débouchés offerts par les métropoles ; elle orientait la transformation de l'agriculture dans un sens capitaliste mais cette transformation demeurerait limitée à la colonisation agricole étrangère et à une minorité de grands propriétaires fonciers autochtones ».

Entre chien et loup

S'il n'est pas possible de plaquer tel quel le concept de « classe sociale » sur les sociétés précoloniales, il n'en reste pas moins que l'on pouvait déjà y déceler des différenciations sociales avec les antagonismes qu'elles impliquent³ et qu'en tout état de cause, l'évolution des forces productives et l'introduction de nouveaux types de rapports de production survenues durant la période coloniale donnaient naissance à des couches sociales liées structurellement aux bourgeoisies européennes⁴.

Les nécessités matérielles de l'administration des territoires occupés ont, en effet, amené les colonisateurs à utiliser comme relais auprès des populations certaines élites traditionnelles, quitte à en fabriquer de toutes pièces s'il n'en existait pas ou si les chefs légitimes ne se montraient pas assez coopératifs. Les autorités coloniales furent ainsi conduites à octroyer des bribes de pouvoir économique ou politique à un nombre restreint d'Africains, créant ou consolidant de ce fait des hiérarchies qui se référaient à la fois à la tradition et à l'ordre nouveau⁵. La balance pourtant n'était pas égale : les dénominations traditionnelles restaient identiques, mais, dès le moment où l'ordre colonial avait sapé les fondements mêmes de la légitimité des autorités traditionnelles, celles-ci se voyaient condamnées dans leur sens originel et ne pouvaient survivre qu'à la condition expresse de s'adapter. Elles persistaient en tant que manifestation sensible d'une superstructure décalée par rapport aux réalités socio-économiques qui, elles, se modifiaient à un rythme accéléré.

Paysannes dans leur grande majorité, les sociétés africaines soumises à l'emprise coloniale ont vu le statut de leur principal moyen de production, la terre, se modifier profondément. De bien collectif inaliénable, il devient, à la suite de l'introduction des grandes cultures industrielles destinées à l'exportation, objet de propriété privée. Dès lors qu'était

3. Cf. BALANDIER (Georges), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, et « Problématique des classes sociales en Afrique noire », *Cahiers internationaux de sociologie*, janv.-juin 1965 ; MEILLASSOUX (Claude), *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire*, Paris, Mouton, 1964 ; GLUCKMAN (Max), *Order and rebellion in tribal Africa*, Oxford, Oxford University Press, 1963.

4. Les dimensions de cette étude nous interdisent d'analyser de manière précise et pays par pays le processus de formation des classes sociales en Afrique noire dont nous n'évoquons que les lignes les plus générales. Pour une étude plus approfondie de ces problèmes, se rapporter à BARBÉ (Raymond), *Les classes sociales en Afrique noire*, Paris, Economie et politique, 1964 ; SKINNER (E.P.), *The Mossi of the Upper Volta. The political development of a Sudanese people*, Stanford, Stanford University Press, 1964 ; FALLERS (Lloyd A.), *Bantu bureaucracy*, Cambridge (Mass.), Heffer, 1956 ; TURNER (Victor W.), *The ritual process, Structure and antistructure*, London, Routledge and Kegan Paul, 1969.

5. Cf. TIGNOR (Robert L.), « Colonial chiefs in chiefless societies », *The Journal of Modern African Studies*, 9 (3), 1971.

introduit un nouveau rapport de l'homme à la terre, celle-ci devenant aliénable, les Africains qui, soit occupaient des places stratégiques dans les hiérarchies nouvellement instituées, soit faisaient preuve de facultés d'adaptation particulièrement vives, ne pouvaient manquer d'utiliser cette situation à leur avantage et de devenir, consciemment ou non, les alliés objectifs du colonisateur. Enfin, même les petits paysans se sont vus plus ou moins contraints de s'ouvrir, à côté des cultures traditionnelles, et à de nouvelles productions, et à de nouvelles formes de production, devenant ainsi les victimes de réseaux de commercialisation qu'il leur était impossible de contrôler. D'une région à l'autre du continent, d'un colonisateur à l'autre, les situations pouvaient varier sensiblement, il n'en reste pas moins que le schéma général était identique dans tous les cas et que se trouvait ainsi tracée une première esquisse de différenciation sociale de type moderne. Les cas du Ghana (*Ashanti*), du Nigeria (*Yoruba*), de l'Ouganda (*Buganda*) et de la Côte-d'Ivoire (*Agni et Baoule*)⁶, principales aires de production du café, du cacao et de l'hévéa, illustrent de manière exemplaire ce passage d'une économie autarcique à une économie d'exportation.

Tout en obéissant aux mêmes schémas d'exploitation, les quelques industries extractives mises en place dès le début du siècle n'ont pas permis que se crée, comme dans l'agriculture, une couche d'Africains privilégiés. Quoique le niveau de technicité de ces industries ne fût pas encore très élevé, elles exigeaient cependant, en ce qui concerne les postes de responsabilité, une certaine qualification que ne pouvaient posséder

6. L'analyse de Raymond Barbé à propos de la Côte-d'Ivoire est particulièrement éclairante quant à la compréhension de ce processus :

« Dans les régions où les cultures caféières et cacaoyères sont relativement développées, les plantations, fruit du travail masculin (du chef de famille et de ses fils) tendent à devenir la propriété personnelle du planteur et à demeurer au sein de la famille étroite par donation ou dévolution de père à fils. Lorsque les sociétés autochtones (tels les groupes ethniques Agni et Baoulé) sont de type matrilineaire (où l'héritage se transmet traditionnellement de l'oncle au neveu, fils de la sœur), les contradictions qui en résultent tendent à faire éclater les cadres de structures sociales coutumières dépassées par la vie.

Dans ces régions, les tribus autochtones n'acceptent plus sur leurs terres l'installation libre d'« étrangers » (membres d'autres groupes ethniques), alors que la pratique en était antérieurement normale. D'où le monopole sur la terre, de caractère plus ou moins collectif selon le degré d'évolution des formes de propriété agraire dans la tribu. Désormais, ou bien l'installation d'étrangers sur les terres de la tribu donne lieu à perception de droits périodiques (de type locatif) ou à échéances limitées (genre de ventes). Ou bien, là où les plantations sont les plus développées, on assiste à l'interdiction pure et simple de l'installation d'« étrangers » : d'une part, les possibilités d'extension des plantations de la collectivité tribale en sont préservées au maximum ; et, d'autre part, les planteurs autochtones maintiennent la main-d'œuvre immigrée dans la condition de prolétaires, ne disposant que de leur force de travail. Ce prolétariat agricole se trouve d'autant plus désarmé face à ses employeurs que, même pour se nourrir, il ne peut compter que sur les produits vivriers des exploitations qui l'occupent ». BARBÉ, *op. cit.*, p. 35.

les travailleurs africains n'ayant pas été formés dans cette perspective et ne jouissant pas, en outre, d'un savoir traditionnel qui leur eût permis de s'adapter rapidement à ces fonctions.

Il faudra attendre que les pays africains, profitant du nouveau rapport des forces internationales qui s'établit à partir de la fin de la seconde guerre mondiale⁷ et de l'évolution générale des forces et des procès productifs qui rend plus intéressantes pour l'impérialisme des formes d'exploitations souples⁸ (passage du colonialisme au néo-colonialisme), accèdent à l'indépendance, pour que les monopoles installés en Afrique acceptent, poussés au surplus par l'exigence populaire d'africanisation, de nommer des Africains (souvent des hauts fonctionnaires influents) à des postes administratifs dans leurs filiales, ce qui revenait à semer les germes d'un nouveau type de relais autochtone. Formées pour l'essentiel dans les métropoles, ces élites, malgré l'anticolonialisme qu'elles proclament, restent objectivement liées par leurs intérêts au *Centre* et sont appelées à remplacer, au moins partiellement, le capital intellectuel jusqu'alors importé. Embryons de bourgeoisie, leur position dans les rapports de production les rend nécessairement solidaires de l'impérialisme et leurs aspirations les portent à se constituer en tant que *classe bourgeoise* ; cependant, parce que prises dans un faisceau d'intérêts divergents, de par leurs origines et/ou à cause de l'influence des divers courants d'idées socialistes, certaines d'entre elles ont choisi de mettre en place des systèmes qui doivent permettre de rompre progressivement ces liens d'allégeance⁹.

Contrairement aux bourgeoisies terriennes et commerciales en formation, qui, s'appuyant sur leur pouvoir économique, ont pu jouer un rôle important dans la vie politique moderne, les quelques rares cadres du secteur privé et les couches de fonctionnaires employés par une administration démesurément gonflée par rapport au secteur productif, puis intégrés dans les conseils d'administration, ont généralement utilisé leur pouvoir politique pour se créer une assise économique. Sans vouloir séparer artificiellement ces deux strates qui, compte tenu du petit nombre de privilégiés africains, restent malgré tout unies non seulement par

7. Extension du système mondial du socialisme et, corrélativement, plus grande diffusion des idées sur lesquelles il s'appuie ; montée des nationalismes dans les pays colonisés ; indépendance de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Égypte ; guerre d'Indochine aboutissant aux accords de Genève ; guerre d'Algérie ; conférence de Bandoeng, etc.

8. Cf. BELAL (Abdelaziz), *op. cit.*, pp. 11-13.

9. Cf. VARGA (Evguéni), « Le problème du rôle de la bourgeoisie dans la lutte de libération nationale des peuples coloniaux », in *Essais sur l'économie politique du capitalisme*, Moscou, Editions du Progrès, 1967, et FANON (Franz), *Les damnés de la terre*, Paris, F. Maspero, 1970 (Petite collection Maspero. 20), notamment le chapitre 3 : « Mésaventures de la conscience nationale ».

une communauté d'intérêt, mais aussi par une perméabilité constante, l'on doit pourtant noter que les premières demeurent encore liées à la tradition dans laquelle elles ont éclos, alors que les secondes, tenant leur pouvoir de la capacité à manier un savoir moderne, définitivement urbanisées, sont jusqu'à maintenant tributaires de sociétés autres que la leur¹⁰.

10. Il est probable que la définition de la bourgeoisie comme la classe détentrice de la propriété des moyens de production recouvre, en Afrique comme ailleurs, une part de la réalité. Mais une formule aussi lapidaire doit être considérablement nuancée et complétée. En effet, l'apparition tardive des différenciations sociales modernes à l'époque où s'accélère la concentration monopoliste à l'intérieur du système mondial de l'impérialisme et où la nature des moyens de production — et donc des procès de production eux-mêmes — se modifie à une vitesse considérable, la situation *périphérique* des économies africaines interdit de considérer que la mince couche d'Africains propriétaires d'exploitations agricoles, d'entreprises industrielles ou commerciales, quelle que soit par ailleurs l'origine du capital dont elle dispose, puisse constituer à elle seule ce que l'on nomme bourgeoisie.

L'intelligentsia (fonctionnaires de grade élevé, cadres d'entreprises privées ou d'Etat, professeurs, universitaires, membres des professions libérales, etc.) disposant d'un capital intellectuel rare joué, à l'heure actuelle, dans les pays africains, un rôle au moins aussi important que celui de la couche des propriétaires et entretient, comme nous l'avons vu, des liens très étroits avec elle. Du fait de sa rareté et de la situation spécifique de l'Afrique indépendante (priorité de l'africanisation des postes politico-administratifs par rapport à celle des tâches plus directement liées à la production ; rôle de relais local représentant les intérêts du *Centre* à la *Périphérie* proposé à l'intelligentsia) ce capital intellectuel se trouve essentiellement concentré dans des emplois non productifs et, par conséquent, rémunéré sur la plus-value. Cette situation fait de l'intelligentsia une couche privilégiée, mais aussi, et surtout, elle la constitue en tant que composante essentielle de la bourgeoisie africaine dans la mesure où cette position stratégique lui permet d'intervenir au niveau de la prise des décisions de politique économique.

Cette composition de la bourgeoisie des pays africains (lorsqu'elle existe, et compte tenu de la prépondérance généralisée des couches intellectuelles) a conduit certains auteurs à parler de « privilégiés » ou de « classe dirigeante ». (Cf. BALANDIER (Georges), « La stratification sociale. Analyse comparative », *Etudes sociologiques*, 6-7). Il est cependant permis de penser que le terme « bourgeoisie » se justifie dans une perspective dynamique : avec le développement des forces productives en Afrique, la couche des propriétaires tend à devenir *bourgeoisie nationale* (« le concept de "nationale" ... ne dérive pas de "l'origine" de la propriété, mais de la position politique à quoi cette propriété conduit une partie de la bourgeoisie. C'est une notion politique et non géographique », RODRIGUEZ (Carlos Rafael), « La révolution démocratique bourgeoise en Amérique latine », *La Nouvelle critique* 42, mars 1971) et à faire passer ses intérêts de classe propres avant ceux du *Centre* ; la couche des intellectuels, de son côté, tend à utiliser sa position stratégique pour devenir à son tour propriétaire, renforçant ainsi la cohésion et la détermination de cette bourgeoisie nationale en devenir. Il s'agit là, bien entendu, d'une évolution qui n'est encore qu'esquissée et dont la marche sera sans doute très lente (d'autant plus qu'elle fera apparaître les contradictions entre bourgeoisies nationales et *Centre*, et entre différentes bourgeoisies nationales africaines), mais elle est inéluctable. Par contrecoup, une telle « prise en charge » par les couches privilégiées devrait entraîner, avec la même lenteur, la montée des revendications, la prise de conscience et l'organisation des couches exploitées (ouvriers ; paysans — petits propriétaires ou salariés agricoles ; petits employés, etc.) qui, dans certains cas, pourront bénéficier, en Afrique même, de la comparaison entre des modèles concurrents de développement économique et leurs conséquences politiques et sociales.

Dans l'immédiat, il n'en reste pas moins qu'en Afrique, assez curieusement, « la vie politique ... n'apparaît guère comme le révélateur d'une structure de classe constituée, mais plutôt comme l'instrument d'une classe en formation ». BALANDIER (Georges), « Problématique... », art. cit.

Régimes et classes en Afrique noire

Si, à un moment donné, le pouvoir des élites modernes a pu paraître vulnérable, dans la mesure où leur seul capital consistait en la connaissance du langage du « maître », ce qui contribuait à creuser davantage le fossé qui les séparait des populations essentiellement rurales et les rendait totalement dépendantes du colonisateur, il est vraisemblable que la dynamique du développement les amènera à occuper une place de plus en plus prépondérante dans la direction des nouveaux Etats ; l'urbanisation accélérée parallèle à la création de secteurs modernes de production et de services employant des travailleurs africains élargissent la base objective sur laquelle elles peuvent s'appuyer.

Dans certains cas, ce processus s'est matérialisé, quelques années après l'indépendance, par l'établissement d'un capitalisme d'Etat ou la prise en charge par les gouvernements africains d'une partie au moins de la propriété des moyens de production. La création d'un tel secteur (excepté si elle est accompagnée de dispositions délibérément *socialistes*, comme l'association, dans la mesure où le permet le niveau de développement atteint, des travailleurs et des syndicats à la gestion des entreprises) aboutit à favoriser, par l'emploi de capitaux d'Etat (provenant soit de ressources propres, soit le plus souvent d'aides extérieures) au financement de l'accumulation, l'éclosion d'une *bourgeoisie nationale* capable d'acquiescer une marge d'autonomie relative par rapport au *Centre*. Ainsi commencent à se dessiner des stratégies qui visent, en utilisant les contradictions inter-impérialistes qui tiraillent le *Centre*, à amener celui-ci à desserrer son étreinte, voire à établir à la *Périphérie* des rapports de domination secondaire d'un type nouveau¹¹. A l'intérieur des Etats africains, cette évolution va dans le sens d'un double décloisonnement : les collectivités urbanisées et scolarisées sont affectées, plus ou moins profondément, par un processus de détribalisation, et d'autre part, deviennent plus sensibles aux objectifs qui leur étaient jusqu'alors proposés sans qu'elles en saisissent parfaitement toutes les implications. De ce fait, se trouvent ouvertes aussi bien des possibilités nouvelles de dialogue que de contestation.

C'est dans ce contexte qu'il convient sans doute de replacer l'irruption des militaires dans le champ politique. L'armée disposant, d'une part, de la force coercitive qui lui permet de s'imposer matériellement et, d'autre part, étant en quelque sorte un symbole d'unité nationale, rodée à

11. Tel est vraisemblablement le but de la politique poursuivie par M. Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire. Cf. YANNOPOULOS (Tatiana), MARTIN (Denis), *Domination et composition en Afrique, Le Conseil de l'Entente et la Communauté est-africaine face à eux-mêmes et face aux « Grands »*. Rapport présenté au colloque du Centre d'étude des relations internationales sur les « Relations inégales entre Etats », Paris, Fondation nationale des sciences politiques, fév. 1971.

l'emploi du langage moderne des technocrates, ne pouvait qu'être tentée d'intervenir là où les gouvernants, pour une raison ou pour une autre, ne répondaient pas à ses attentes. Ces deux facteurs lui permirent, à un moment donné de la modernisation en cours dans les nouveaux Etats africains, de profiter de situations d'insatisfaction flottante provoquées à la fois par la non-réalisation immédiate des espoirs mythiques mis dans l'indépendance et par un désir de changement qui, compte tenu du niveau de conscience politique des masses, ne pouvait encore trouver des moyens d'expression adéquats.

« Le pouvoir est au bout du fusil »

Si l'on a coutume, à la suite d'une longue histoire faite d'affrontements et de conquêtes, de considérer l'armée comme le garant de l'unité nationale et de l'intégrité de l'Etat, force est de constater que les armées mises en place après les décolonisations africaines peuvent difficilement correspondre à ce modèle. Tant pour des raisons historiques qu'en fonction des nécessités de la formation des hommes et de l'approvisionnement en matériel, elles sont en fait, malgré le principe national sur lequel elles reposent, le corps d'Etat le plus étroitement dépendant de l'étranger.

En effet, les militaires africains issus de régiments coloniaux des armées métropolitaines ont constitué la souche des forces armées que tenaient à se donner les jeunes Etats africains, peut-être sacrifiant à une tradition universelle ou cédant à la force d'inertie qui fait de l'uniforme un instrument du prestige national. En se battant aux côtés des armées alliées en Europe durant la seconde guerre mondiale, puis en participant au sein des armées métropolitaines à la répression contre des mouvements de libération nationale (Algérie, Grèce, Inde, Indochine), le noyau originel des armées africaines modernes acquit un esprit de corps et adopta une certaine idée du rôle de l'armée qui se sont naturellement transmis jusqu'à maintenant aux nouvelles recrues. De même, le corps des officiers, si peu nombreux fût-il au moment des indépendances, fut formé dans les Ecoles ou Académies militaires des pays colonisateurs et, de ce fait, largement influencé par les idéologies qui y dominaient : aujourd'hui encore, si l'éventail des pays instructeurs s'est considérablement élargi, la situation reste la même. Enfin, aucun pays indépendant d'Afrique noire n'ayant eu les moyens de se doter d'usines d'armement, les armées africaines se trouvent à la merci de la « bonne volonté » de quelques pays exportateurs, leur approvisionnement dépendant ainsi du type de relations qu'ils entretiennent avec ceux-ci et, en fin de compte, de la dynamique globale des relations internationales.

Régimes et classes en Afrique noire

Les dissonances existant entre l'objectif de défense de l'indépendance nationale assigné à l'armée et sa dépendance de fait à l'égard de l'étranger, entre son idéal national et son aliénation idéologique, se retrouvent dans le cadre des tâches qui lui sont imparties à l'intérieur même des Etats africains : si son rôle de gardienne des frontières paraît, pour le moment, illusoire, ne serait-ce qu'à cause de la petitesse de ses effectifs, elle se voit, par contre, de plus en plus contrainte d'assurer l'ordre public et la répression interne.

Déjà la faiblesse des Etats africains au moment de l'indépendance, les aspirations panafricanistes que professaient leurs dirigeants, privaient, dès leur naissance, les armées africaines de leurs fonctions naturelles ; aussi les gouvernements ont-ils cherché d'autres utilisations possibles de cette masse de main-d'œuvre inemployée ; ils lui confièrent alors des travaux de génie civil et, plus généralement, la firent participer à la modernisation et à la construction nationales. Ainsi les soldats, recrutés en majeure partie dans les régions rurales les plus déshéritées, se sont-ils trouvés confrontés aux nécessités et aux problèmes du développement et, par conséquent, ont-ils pu constater non seulement les tâtonnements et les lacunes, mais aussi les malversations dont étaient responsables les équipes dirigeantes auxquelles ils avaient pourtant à obéir.

En peu de temps, l'armée s'est trouvée étroitement impliquée dans la vie politique et, face à des gouvernements souvent vulnérables et instables, a pris conscience de sa force et de l'influence qu'elle pourrait avoir sur la direction des affaires : les officiers placés à la tête du seul corps organisé de l'Etat se sentaient membres à part entière des élites modernistes avec lesquelles ils partageaient l'idéologie du développement ; ils pensaient, de plus, avoir les moyens et la force de la concrétiser plus efficacement. Chargés de défendre l'ordre établi, ils n'ont pas tardé à s'identifier à cet ordre même ; en l'absence d'une bourgeoisie dynamique et relativement établie en tant que classe, c'est tout naturellement qu'ils ont d'abord cherché à arbitrer des conflits entre civils (Togo, 1963 ; Dahomey, 1963), puis se sont emparés du pouvoir.

D'autre part, fait tout aussi important à souligner, jamais les coups d'Etat militaires africains ne se sont heurtés à une résistance populaire, que les gouvernements renversés fussent réputés libéraux ou progressistes : la vie politique se déroulant essentiellement dans les principaux centres urbains, les masses rurales qui constituent la grande majorité de la population des Etats africains se sentent généralement peu concernées par les modifications qui peuvent se produire dans les capitales ; quant aux citadins, seuls susceptibles de réagir à la prise du pouvoir par les militaires, mais mécontents des conditions matérielles de leur existence, ils

adoptèrent une attitude passive face aux changements de régime, quand ils ne les provoquaient pas eux-mêmes (Haute-Volta, 1966 ; Dahomey, 1966 ; Nigeria, janvier 1966 ; République populaire du Congo, 1968).

Ces caractères généraux communs aux armées africaines et la similitude des positions qu'occupent ces dernières à l'intérieur de chacun des Etats africains ne doivent cependant pas masquer la disparité des situations concrètes qui ont amené, dans certains cas, les militaires à prendre le pouvoir, disparités dues en particulier aux niveaux de développement atteints par ces pays et à la plus ou moins grande solidité des couches privilégiées.

Il est, en premier lieu, des pays où les militaires n'ont jamais succombé à la tentation de sortir du rôle qui leur est habituellement imparti (Côte d'Ivoire, Cameroun, Zambie, Libéria, etc.) et, en second lieu, dans les Etats où un régime militaire a été installé à la faveur d'un coup de force, il est possible d'opposer les équipes gouvernementales qui affirment avant tout leur caractère transitoire et s'engagent à rendre le pouvoir aux civils à plus ou moins long terme (Ghana 1966, Haute-Volta, Sierra Leone, Dahomey, Ouganda) à celles qui se considèrent comme les plus aptes à assumer les charges de l'Etat sans se fixer de limites temporelles (Togo, Zaïre, République populaire du Congo).

Dans une autre perspective, l'on peut établir une classification différente suivant les deux types principaux de situations dans lesquelles s'est produite l'intervention des militaires : ou les différentes forces civiles qui se disputent le pouvoir se neutralisent mutuellement et empêchent le bon fonctionnement des institutions, provoquant ainsi une vacance du pouvoir que l'armée vient naturellement combler avec, comme objectif, la remise en marche du système (Dahomey, 1965 et 1969 ; Haute-Volta, 1966 ; Sierra Leone, 1967 ; Togo, 1967 ; Zaïre, 1965 ; Nigeria, 1966, etc.) ; ou les militaires renversent un régime civil ayant adopté, selon eux, des orientations politiques « néfastes » au développement harmonieux du pays, leur intervention se donne alors pour but un changement complet des structures du système, ce qui implique le plus souvent un renversement des alliances. Cette restructuration peut d'ailleurs intervenir aussi bien dans le sens du passage d'un régime civil « progressiste » à un régime militaire « libéral » (Ghana, 1966 ; Mali, 1968 ; Ouganda, 1971) que dans le sens inverse (République populaire du Congo, 1968 ; Soudan, 1969 ; Somalie, 1969). Mais aussi bien dans un cas que dans l'autre, les idéologies prônées et les programmes élaborés au moment de la prise du pouvoir doivent être confrontés à la réalité des politiques mises en œuvre et replacés dans les limites qu'impose à toute action politique l'insertion de l'Afrique dans le système des relations interna-

tionales. L'on constate alors que les élites dirigeantes disposent en réalité d'une marge de manœuvre beaucoup moins importante par rapport aux puissances étrangères que vis-à-vis des populations de leur pays. Ces dernières, en effet, encore peu politisées et, à quelques minorités près, mal organisées ne pourraient aujourd'hui imposer à leurs dirigeants, aussi bien civils que militaires, d'autre contrainte que morale et encore, pour cela aurait-il fallu qu'un véritable dialogue se nouât entre eux. Mais de tels échanges ne sauraient être conçus sans des systèmes de référence communs ni, a fortiori, sans l'existence d'une langue commune, exigences qui restent encore à satisfaire.

Dans ces conditions, les affrontements politiques ne peuvent mettre aux prises que des parties momentanément antagonistes des couches privilégiées. Celles-ci, malgré leur dépendance à l'égard de l'étranger, leur faiblesse numérique et économique, prennent, faute d'un niveau de conscience suffisamment élevé dans les masses populaires, une importance démesurée par rapport à leur poids réel dans les sociétés africaines et, de ce fait, imposent en toutes occasions les solutions qui leur semblent les plus adéquates. C'est donc l'étude des différentes élites africaines et des rapports qu'elles entretiennent qui permettra de mieux comprendre les types de régimes militaires mis en place et les politiques suivies, tout en tenant compte du fait que, de cette pratique et de sa distance à l'idéologie explicitée, dépend en grande partie l'attitude à venir des populations africaines.

VARIATIONS SUR LE POUVOIR

Après dix ans d'exercice du pouvoir par des gouvernements africains, les constitutions léguées par les colonisateurs ne restent plus, souvent, que des cadres juridiques vidés de leur sens originel quand elles n'ont pas été considérablement modifiées, voire purement et simplement remplacées par d'autres : Dahomey, Zaïre, Tanzanie, etc. Ainsi le juriste se trouve-t-il confronté dans la plupart des Etats africains, à des assemblages hétéroclites et parfois même contradictoires de lois et de règlements, témoins des tentatives successives qui furent faites pour ajuster le droit à la pratique de façon à réinsérer celle-ci dans la légalité.

La rupture brutale avec les légitimités des sociétés traditionnelles qu'imposa l'ordre colonial, puis la contestation par les mouvements nationalistes des nouvelles légitimités alors mises en place, ont provoqué chez ceux qui furent chargés, après l'indépendance, d'assumer le pouvoir afri-

cain, un sentiment d'insécurité et plus généralement, au niveau de la société globale, un état de *manque dérélictuel* : la coexistence en un même temps de plusieurs strates de légitimité et la multiplicité des possibilités de référence qu'autorise cette situation ravalent la loi à la taille d'une règle toujours contestable et modifiable. La possession du pouvoir constitue en elle-même la seule source tangible de légitimation sinon de légitimité, et le désir de conserver ce pouvoir incite fréquemment les gouvernements à édifier de façon incontrôlable des structures contraignantes telles celles qui régissent certains partis uniques. Dans de nombreux cas, même les consultations électorales qui prétendent fournir aux populations l'occasion de manifester un éventuel désaccord face à la politique des gouvernements en place ne sont en fait que des rites de régime destinés à renforcer cette légitimation par l'expression d'une unanimité, certes réelle, mais totalement décalée par rapport à l'objet qui lui est attribué.

La logique d'un tel système, institué pour sauvegarder les privilèges d'une bourgeoisie en cours de formation, donc encore faible, ne peut laisser de place à des canaux favorisant un remplacement souple des équipes gouvernementales défaillantes. Survient un blocage des mécanismes institutionnels, seule l'armée dispose de la force, de l'autorité et de la compétence suffisantes soit pour dégripper le moteur et le remettre en marche, soit pour procéder à un échange standard, soit enfin pour en changer de type.

A bien considérer, en effet, l'éventail des coups d'Etat survenus en Afrique noire, l'on ne peut manquer de constater que les dirigeants militaires qui s'affirment partisans du libéralisme capitaliste ont pris le pouvoir ou dans des pays dont la scène politique tenait lieu de champ clos aux joutes de fractions rivales d'une même couche privilégiée sans que l'une d'entre elles parvienne à s'imposer (Sierra Leone ; Dahomey ; Togo ; Nigeria ; Zaïre), ou dans des pays à la tête desquels étaient installés des gouvernements défaillants sans qu'existât une solution de remplacement civile (RCA ; Haute-Volta). Dans ces circonstances, l'armée a joué le rôle d'une *couche suppléante* de la bourgeoisie. De même, quand les régimes renversés se voulaient progressistes et anti-impérialistes (Mali ; Ghana, 1966 ; Ouganda), l'armée, au moins en ce qui concerne le Ghana et l'Ouganda, a joué le rôle de *fer de lance* d'une bourgeoisie solidement implantée et frustrée du pouvoir ; enfin, pour ce qui est du Mali, l'on peut se demander si les militaires ne sont pas intervenus pour accélérer un processus déjà entamé depuis plusieurs années ¹².

12. Cf. *Afrique 70*, Paris, Editions Jeune Afrique, 1970, p. 381 : « Quel a été, en 1968, le rôle véritable de l'armée ? A-t-elle, comme elle l'affirme, seule pris l'initiative

Si, jusqu'à présent, il était relativement aisé de faire apparaître, d'une part, les relations existant entre l'armée et la bourgeoisie et, d'autre part, le rôle de ces liens dans les coups d'Etat, l'interprétation devient beaucoup plus hasardeuse lorsque l'on tente de comprendre l'instauration par les militaires de régimes à vocation progressiste (Soudan ; Somalie ; Burundi ; République populaire du Congo). Il est toutefois possible de noter, sans voir là obligatoirement de conditions suffisantes, que, dans ces quatre Etats, la situation politique était extrêmement instable et qu'au moins deux d'entre eux (Soudan, République populaire du Congo) possédaient des syndicats capables de mobiliser de larges fractions de populations urbaines et des couches modernistes, technocrates et intellectuelles, dont les sympathies de gauche étaient, pour l'Afrique, extrêmement marquées.

Cependant, pour parvenir à saisir la complexité et la diversité du phénomène militaire en Afrique, l'on ne peut se borner à considérer simplement les situations et les types de coups d'Etat. Il convient maintenant d'étudier les régimes qui leur ont succédé et les orientations politiques qui furent adoptées dans les faits.

Les jeunes Turcs

Qu'est-ce en fait qu'un régime militaire africain ? Peut-on même parler de *régime militaire*, ou ne faudrait-il pas plutôt raisonner en termes de *régime issu de coup d'Etat militaire*, tant la participation des civils est importante à tous les niveaux des édifices qui furent alors bâtis ?

Une telle densité de civils dans ces gouvernements et leur administration n'a d'ailleurs rien d'étonnant dans la mesure où, les compétences étant extrêmement peu nombreuses en Afrique, les postes de responsabilité technique (hauts fonctionnaires ; chefs de cabinet, etc.) ne peuvent être confiés qu'aux membres d'un petit cercle immuable. Si les dossiers sont, peu ou prou, préparés par les mêmes hommes, que les gouvernements soient composés de militaires, de civils ou de civils et de militaires,

d'évincer un chef d'Etat prestigieux en qui l'Afrique voyait un de ses sages au point de lui confier, comme lors de la conférence de Bamako en 1963, le rôle d'arbitre dans ses conflits, en l'espèce le conflit algéro-marocain ? A-t-elle, au contraire, été l'instrument d'une fraction politique, les « modérés » contre les « durs » ? Ou peut-être d'une classe ? Dès août 1960, l'interruption des relations ferroviaires qui suivit la rupture entre Dakar et Bamako et provoqua un bouleversement des courants commerciaux, suscita des mécontentements dans les milieux de commerçants de la capitale ... Dès 1962, le commerce, dénoncé pour son manque de patriotisme et son refus de contribuer à l'effort collectif, était plus ou moins impliqué dans des tentatives de subversion. Plus on voulait l'empêcher de nuire, mieux il sut faire la preuve de ce qu'il en coûtait de vouloir s'attaquer à lui ».

l'important est de situer le lieu où sont prises les décisions politiques à partir de ces travaux d'étude.

Il n'est pas indifférent que les dirigeants militaires aient, à la suite du coup d'Etat, maintenu (République populaire du Congo ; Dahomey ; Sierra Leone ; Soudan) ou réinstallé (Haute-Volta ; Ghana, 1966 ; Zaïre) dans leurs fonctions des institutions telles que l'Assemblée nationale ou qu'ils aient aboli toute possibilité, même formelle, d'expression démocratique pour concentrer entre leurs mains tous les pouvoirs (Burundi ; RCA ; Somalie ; Mali ; Togo ; Nigeria) ou qu'ils aient enfin éprouvé la nécessité de se rallier à l'idée du parti unique, soit en prenant la direction d'une organisation préexistante (au Burundi : l'UPRONA ; en République populaire du Congo : le Mouvement national de la révolution qui devint le 31 décembre 1969 le Parti congolais du travail ; en RCA : le MESAN), soit en en créant une nouvelle à leur mesure (au Togo : le Rassemblement du peuple togolais ; au Zaïre : le Mouvement populaire de la révolution).

Sans doute, mus par une dynamique interne, les régimes militaires sont-ils soumis à un processus de « civilisation » progressive qui, du fait des conditions spécifiques à chacun des Etats et en particulier du niveau de développement et de modernisation qu'ils ont atteint, est cependant loin d'emprunter partout les mêmes voies.

Si l'on fixe un seuil de quatre à cinq ans, délai nécessaire aux nouveaux gouvernants pour accomplir les tâches qu'ils se sont fixées comme on a pu s'en rendre compte à plusieurs reprises (Ghana, 1966 ; Haute-Volta ; etc.) il est possible de mettre en évidence, au sein du groupe des pays où le pouvoir n'a pas été rendu aux civils (Burundi ; Zaïre ; RCA ; Togo) au moins une caractéristique commune : l'absence de bourgeoisie solidement implantée.

Dans le seul de ces quatre pays (le Togo) où existait un embryon de « bourgeoisie », surtout administrative, celle-ci, du fait de sa circonscription à une seule région (le Sud), ne pouvait, sans faire éclater de conflits violents, monopoliser le pouvoir. C'est précisément dans les périodes où se manifestaient avec le plus d'acuité les antagonismes Nord-Sud que l'armée est intervenue : une première fois (en 1963) pour donner d'ailleurs quelques semaines plus tard le pouvoir à Nicolas Grunitzky ; une seconde fois (en 1967) pour suppléer, apparemment sur une longue période, une couche décidément peu apte à la « bonne » conduite des affaires¹³ ; pour le moment, les militaires sont surtout conduits à jouer un rôle d'arbitre entre les couches modernistes du Sud et les notables traditionnels

13. Sur le soulèvement populaire de 1966, et la prise du pouvoir par le colonel Eyadéma, cf. *Afrique* 68, Paris, Editions Jeune Afrique, 1968, p. 421.

Régimes et classes en Afrique noire

encore puissants du Nord¹⁴, ce qui explique la suppression de l'institution où s'affrontaient publiquement les clans opposés : l'Assemblée nationale. Ils se sont, par contre, entourés de jeunes économistes pour définir et appliquer une politique économique tout aussi libérale que par le passé, sinon plus dans le domaine du commerce extérieur, politique dont le bénéficiaire n'est plus exclusivement la couche de privilégiés sudistes¹⁵, mais qui tend à constituer une bourgeoisie nationale moderne, par delà les antagonismes régionaux traditionnels. C'est également de cette volonté d'affirmer l'unité de la Nation que témoigne la création d'un parti unique nouveau, creuset où doivent se fondre les particularismes, mais aussi, comme très souvent en Afrique, masque destiné à couvrir les contradictions entre les classes sociales naissantes.

Le régime du Burundi présente des caractères analogues : suppression de l'Assemblée nationale, érection d'un Conseil militaire entouré de jeunes intellectuels, parti unique. Pourtant, l'armée joue ici un rôle différent : en l'absence de toute bourgeoisie, même potentielle, et face au traditionalisme de l'aristocratie Tutsi, les militaires sont les seuls à pouvoir mener une politique de développement et de modernisation du pays sans pour cela que soit remise en cause l'autorité ancestrale des Tutsi sur les Hutu¹⁶ — l'UPRONA n'est d'ailleurs pas autre chose que l'ancien parti monarchiste Tutsi réorganisé par le colonel Micombero. Il n'en reste pas moins que le nouveau régime, pour rompre radicalement avec l'aristocratie féodale, se doit, au moins dans un premier temps, de prendre des mesures « progressistes » et d'ouvrir sa diplomatie à l'Est.

En République centrafricaine, l'absence de bourgeoisie¹⁷ a conduit l'armée à s'emparer du pouvoir dès l'amorce des premiers mouvements sociaux. A l'encontre de ce qui s'est passé au Burundi pourtant, il s'agit, dans ce pays qui, par ailleurs, ne connaît pas d'antagonismes ethniques, beaucoup plus d'un règlement de comptes en famille (le président renversé,

14. Sur la seconde tentative pour rendre le pouvoir aux civils, cf. *Les chefs d'Etat de l'OUA*, Paris, ORTF, DAEC, 1971, p. 81 : « Dès janvier 1969, le colonel Eyadéma a proposé au pays le retour à un régime constitutionnel. Mais sa proposition s'est heurtée à un refus général : les notables togolais, trop avertis des dangers de la lutte des partis, ont été unanimes à lui demander de rester au pouvoir ».

15. Les membres du groupe dirigeant militaire sont en majorité originaires du Nord.

16. Cf. *Afrique 70*, *op. cit.*, p. 262 : « Le Burundi se trouve partagé ... entre deux ethnies principales : les Bahutus (85 %) et les Batutsis (12 %) ... Derniers arrivants dans le pays, les Batutsis, généralement plus grands de taille, constituaient une aristocratie de pasteurs dominant les Bahutus, cultivateurs. Proches du roi dont ils constituaient l'appui, ils s'étaient appropriés la plus grande part des meilleures terres. Il était résulté de cet état de fait des rivalités et des luttes permanentes entre les deux ethnies ». Le colonel Micombero lui-même appartient au groupe Tutsi.

17. Cf. DOUTRELANT (Pierre Marie), « Le pays où tout vit au rythme d'un général », *Le Monde*, 27 avril 1971 : « Il faut comprendre, philosophait un homme d'affaires, que nous arrivons avec des méthodes capitalistes dans un pays où il n'y a pas de capital privé. Notre intérêt est d'aider les dirigeants locaux à devenir eux aussi des capitalistes ».

David Dacko est en effet le cousin germain du colonel Bokassa) que d'un véritable coup d'Etat : l'équipe dirigeante reste, pour l'essentiel la même et conserve le Parti du « Père de la Nation », Barthélémy Boganda (oncle de Dacko et de Bokassa, décédé peu avant l'indépendance). Seule change l'orientation de la politique extérieure : dans un pays dont le sous-sol est un réservoir de richesses particulièrement importantes (diamants, uranium, fer) le rapprochement esquissé avec la République populaire du Congo et les liens amicaux qu'avait tissés le président Dacko avec la République populaire de Chine pouvaient n'être pas vus d'un bon œil par tout le monde... Aussi, la montée de revendications populaires, accompagnée de manifestations, pouvant être exploitée par la propagande chinoise, fut-elle prétexte à une intervention des militaires qui ne tardèrent pas à mettre fin à l'assistance technique de la Chine populaire à la RCA et à rompre les relations diplomatiques¹⁸.

L'exemple du Zaïre montre enfin, de façon encore plus évidente comment faute d'une bourgeoisie *périphérique* alliée au *Centre*, suffisamment forte pour faire face à la contestation populaire et assurer la stabilité politique et économique du pays¹⁹, l'armée n'hésite pas à employer la force pour s'installer au pouvoir quand les intérêts économiques du *Centre* sont assez importants pour « justifier » une telle intervention. L'évolution du régime militaire depuis 1965 est tout aussi exemplaire de ce point de vue : au fur et à mesure que s'affirme une classe bourgeoise de type moderne, les structures mises en place au moment du coup d'Etat sont modifiées dans le sens d'un retour à la démocratie formelle, amorcé dès 1967 et officiellement proclamé à la fin de 1970, démocratie où le nouveau parti créé en 1967 par le général Mobutu doit être l'instrument centralisateur et unificateur. Aujourd'hui, le Zaïre offre toutes les apparences d'un système constitutionnel civil ayant seulement à sa tête un militaire.

Sur ce chemin, la Haute-Volta est allée encore plus avant et l'on balance quant à la classer parmi les régimes militaires qui se maintiennent ou parmi ceux qui ont rendu le pouvoir aux civils. La Constitution de 1970 prévoit en effet que le commandant en chef de l'armée, en l'occurrence le général Lamizana, sera encore durant une période « probatoire » de quatre ans le président de la République. Ainsi, malgré la réapparition des partis (anciens et nouveaux), l'élection d'une Assemblée nationale et la nomination d'un gouvernement civil, l'armée garde-t-elle le pays en tutelle, prête à intervenir, comme l'a d'ailleurs annoncé le général-président si les politiciens « retombent dans les jeux stériles du passé ».

18. Cf. *Chronologie politique africaine*, 7 (1), janv.-fév. 1966.

19. C'est ce que démontra l'échec de l'« expérience » Tschombé.

Régimes et classes en Afrique noire

Dans la problématique qui consiste à mettre en relations classes sociales et régimes militaires en Afrique noire, le cas de la Haute-Volta paraît comparable à celui du Burundi : la structure traditionnelle interne de la société Mossi, pyramidale et rigoureusement hiérarchisée, pourrait, en effet, être rapprochée du système des règles qui régissent les rapports entre Tutsi et Hutu ; dans ces deux pays également, les problèmes agraires n'ont pas permis qu'à partir d'un type d'organisation des sociétés traditionnelles pouvant favoriser une certaine forme d'accumulation primitive, se développe une bourgeoisie terrienne. Toutefois, si la société burundaise n'a connu pendant longtemps que peu de modifications, l'intégration de nombreux Voltaïques (renommés pour leurs vertus guerrières) dans l'armée française et, de ce fait, leur mise en contact avec une société « développée », a permis la constitution d'un important groupe d'« anciens combattants » modernisés, sinon modernistes ; l'expatriation, d'autre part, d'un grand nombre de *cadets sans terres*²⁰, obligés d'aller chercher un travail salarié dans les pays limitrophes (principalement en Côte-d'Ivoire) renforce, lorsqu'ils rentrent au pays, cette couche modernisée et dorénavant située en marge du système d'autorité des sociétés traditionnelles qui, compte tenu de leur importance actuelle, dépérissent peu à peu. Ne possédant ni les moyens matériels, ni les moyens intellectuels de se constituer en classe dominante, cette strate modernisée est, par contre, porteuse de revendications aisément utilisables par les syndicats et les partis politiques, et peut éventuellement leur fournir des troupes faciles à mobiliser. Devant l'impossibilité pour les gouvernements civils de mettre un terme aux affrontements qui opposaient politiciens, syndicalistes, anciens combattants et contribuaient notablement à la perpétuation du marasme économique, l'armée, seule force organisée du pays, ayant à sa tête un homme réputé intègre, accepta le pouvoir plus qu'elle ne le prit. Son rôle devait donc se limiter à une remise en ordre du pays, en particulier dans le domaine économique, sans qu'il ait jamais été question pour elle de se maintenir très longtemps au pouvoir : l'absence de bourgeoisie constituée a contraint les militaires à s'acquitter de ces tâches, mais, d'un autre côté, l'existence et l'ambition de couches modernisées relativement importantes leur interdisent d'outrepasser les pouvoirs qui leur ont été conférés ; limitations que ne connaissent pas les nouveaux dirigeants burundais.

Si l'absence de bourgeoisie est une constante que l'on retrouve dans tous les pays où les militaires ont conservé le pouvoir sur une longue période, on constate la présence, au moins à l'état de trace, d'une telle

20. Cf. SKINNER (E.P.), *op. cit.*

classe dans les Etats où l'armée a rendu, au bout de quelques années, le pouvoir à un gouvernement civil constitutionnel (Ghana, 1966 ; Sierra Leone ; Dahomey).

Il n'aura pas fallu moins de cinq coups d'Etat militaires et trois constitutions pour que le Dahomey en arrive à se doter d'un système de *troïka rotative*²¹ unique au monde, mais reflétant à merveille la spécificité de ce pays que l'on a surnommé le Quartier latin de l'Afrique : l'existence d'une couche dynamique de fonctionnaires et d'intellectuels, excessivement importante par rapport au niveau des forces productives à l'intérieur des frontières de l'Etat, et d'importantes rivalités régionales. Les divisions de cette strate dominante se retrouvent en outre au sein de l'armée, ce qui explique et la *troïka* parallèle des officiers attachés à l'un ou l'autre des leaders politiques, et la fréquence des coups et contre-coups indiquant l'incapacité de l'armée à rétablir la stabilité politique, et par conséquent, son inaptitude à jouer correctement son rôle d'arbitre.

Les clivages régionaux et ethniques ont également pesé lourd sur l'évolution politique de la Sierra Leone : la division de la bourgeoisie en fractions rivales se superposant aux groupes Mende, Temne et Créole, traditionnellement antagonistes, entraîna là comme au Dahomey, la succession de coups d'Etat (deux en mars 1967 ; avril 1968). Cependant, la nature même de cette bourgeoisie (composée de couches commerçantes, industrielles et administratives), sa plus grande insertion dans les rapports de production et l'importance des intérêts en jeu (mines de diamants exploitées par le *Selection Trust* filiale de l'*American Metal Climax*, puis partiellement nationalisées en décembre 1969 ; mines de bauxite, de fer) interdisent aux juristes de Sierra Leone la fantaisie dont ont fait montre leurs confrères dahoméens. En fait l'armée s'est bornée, dans ce pays, à empêcher que le jeu normal des institutions ne soit tourné par la corruption et les fraudes, et ne dégénère en affrontements violents qui auraient pu menacer le pouvoir des couches privilégiées dans leur ensemble et les intérêts de leurs alliés : la mise en cause de l'élection de M. Siaka Stevens (1967) au détriment de Sir Albert Margai, Premier ministre depuis 1964, par le général Lanzana, ami personnel de Sir Albert, risquait d'entraîner des émeutes populaires à Freetown ; aussi l'armée s'empara-t-elle du pouvoir pour le rendre en 1968, après diverses péripéties, au leader syndicaliste modéré Siaka Stevens.

21. En 1970, à la suite d'élections région par région ne départageant pas les trois principaux leaders dahoméens, MM. Ahomadegbe, Apithy et Maga, un Conseil présidentiel fut institué, comprenant ces trois hommes politiques ; chacun d'eux doit en assurer à tour de rôle la présidence pour deux ans, M. Maga prenant le premier quart et M. Ahomadegbe devant, en principe, lui succéder.

Régimes et classes en Afrique noire

Au Ghana, le rôle des militaires fut beaucoup plus clair : ils furent le *fer de lance* d'une couche privilégiée aux multiples composantes (surtout industrielle et commerçante, mais aussi terrienne — Ashanti —, administrative et intellectuelle) qui, battue d'une courte tête en 1951 par Kwame Nkrumah ne put se résigner à rester à l'écart de la direction des affaires et ce, d'autant plus que la politique de l'*Osagyefo* tendait à saper les assises sur lesquelles elle reposait et aspirait à se développer²². Sans doute aussi, la détérioration de la situation économique, masquant les potentialités à long terme de l'orientation des investissements, et l'autoritarisme du régime mis en place en 1964, ont-ils entraîné un certain désenchantement dans les masses populaires qui, en conséquence, ne se levèrent pas pour défendre le président renversé. Pourtant, à la suite de la gestion du Comité (militaire) de libération nationale, l'économie ghanéenne n'est pas beaucoup plus florissante, bien que le blocus économique érigé par les grandes puissances contre le Dr Nkrumah ait été levé dès l'arrivée des militaires au pouvoir en 1966, et que prêts et aides divers aient alors afflué ; la corruption dont on faisait l'une des tares majeures du gouvernement du CPP semble n'avoir pas été non plus son exclusivité puisqu'il fallut, trois ans après le coup d'Etat, destituer le général Ankrah, président du CNL, convaincu de prévarication... Au bout de quatre ans de gouvernement militaire, l'élection en octobre 1969 de M. Kofi Busia, universitaire issu de la maison royale de Wenchi, consacre avec éclat la remise en selle politique de la bourgeoisie après que le terrain économique eût été soigneusement préparé par le retour à un système libéral et de nombreuses dénationalisations²³.

Les circonstances dans lesquelles le général Amin s'est emparé du pouvoir en Ouganda rappellent étrangement les conditions dans lesquelles se déroula le coup d'Etat qui renversa, au Ghana, le président Nkrumah. Dans les deux cas, le chef de l'Etat se trouvait à l'étranger ; dans les deux cas, l'officier qui assumait la direction des opérations se trouvait depuis peu en « disgrâce » ; dans les deux cas, la seule force qui s'opposa à l'armée fut une garde « prétorienne » spécialement attachée à la personne du Président. Mais, au-delà de la similitude des événements, la comparaison des structures tant économiques et politiques que sociales de ces deux pays, laisse à penser que ce rapprochement n'est pas fortuit.

22. Cf. GEIGER (Theodore), ARMSTRONG (Winnifred), *Le développement de l'entreprise privée africaine*, Paris, Centre régional d'éditions techniques, Department of State Agency for International Development, s.d., pp. 57-59 (éd. américaine, mars 1964) : « Les hommes d'affaires ghanéens les plus importants et les plus efficaces se sont particulièrement inquiétés des effets sur leurs activités de l'intention gouvernementale de n'encourager que les petites entreprises indigènes et d'augmenter l'ampleur et la variété des industries dirigées par l'Etat ».

23. Cf. *Afrique 70*, *op. cit.*, pp. 324-327.

En décembre 1968, en effet, le président Milton Obote avait proclamé la *Common Man's Charter*, recueil d'idées inspirées par l'expérience tanzanienne. Ce texte prévoyait le renforcement du secteur public et coopératif et des mesures tendant à restreindre l'emprise du capital étranger sur la vie économique du pays dans le but d'augmenter le niveau de vie des populations. Qualifié de « premier stade pour engager l'Ouganda vers la gauche »²⁴, il avait connu un début de mise en application qui s'était concrétisé par le rachat d'une partie (51 à 60 %) du capital de compagnies étrangères dans le secteur des banques, des assurances, des transports et des sociétés d'import-export. Même si le gouvernement ougandais avait respecté les formes de la légalité internationale en indemnisant correctement les entreprises concernées par ces nationalisations partielles, il n'en reste pas moins qu'aux yeux de beaucoup d'observateurs, en particulier à la City de Londres, le ver était dans le fruit et ces mesures n'étaient que le début d'une socialisation progressive du régime. Une telle évolution paraissait d'autant plus dangereuse qu'elle risquait d'amener à terme, du fait de la proximité de la Zambie et de la Tanzanie, la constitution d'un ensemble progressiste en Afrique orientale, ensemble face auquel le Kenya libéral se serait retrouvé isolé. Les prises de position « dures » du président Obote lors de la conférence des dirigeants du Commonwealth à Singapour (janvier 1971) n'ont pas contribué à atténuer les craintes alors éveillées et, dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'au lendemain du coup d'Etat, le *Daily Telegraph* ait titré « Bon débarras Obote ! »²⁵

Les réactions du même type qui avaient accompagné le départ du président Nkrumah ne doivent cependant pas laisser penser que ces coups d'Etat ont été perpétrés à l'instigation directe de groupes de pression étrangers soucieux de sauvegarder leurs intérêts. Si, en Ouganda comme au Ghana, l'orientation du régime risquait de mettre en cause le type de relation existant entre le *Centre* et chacun de ces pays, leurs situations intérieures n'étaient pas exemptes de conflits aigus. La personnalisation du pouvoir et le régime du parti unique, l'éviction de bourgeoisies solidement implantées de la direction des affaires publiques, à laquelle s'ajoutait l'étatisation de l'économie²⁶, et la restriction des libertés formelles, ont cimenté définitivement dans l'opposition l'alliance des couches possédantes, des élites traditionnelles (tout spécialement

24. Cf. FIRST (Ruth), « Ouganda : Un coup d'Etat israélien ? », *Africasia* 34, 15-28 fév. 1971.

25. *Ibid.*

26. D'autant plus douloureusement ressentie en Ouganda qu'elle marquait effectivement un revirement de la politique antérieurement menée. Cf. GEIGER, ARMSTRONG, *op. cit.*, pp. 66-68, et notamment p. 67.

Régimes et classes en Afrique noire

ashanti au Ghana et baganda en Ouganda), et d'une partie de l'intelligentsia, et les ont acculées pour assurer leur survie et leur développement en tant que classe, à donner leur appui à un renversement du pouvoir par la force²⁷.

Les liens qui unissent ces couches à l'armée ne sont pas apparents de prime abord, peut-être même n'existent-ils pas sous une forme structurée, mais dans les deux cas, les premières mesures prises par les militaires après leur accession au pouvoir indiquent sans conteste possible, la ligne dans laquelle s'insère leur action. Ainsi le général Amin, regroupant entre ses mains tous les pouvoirs — exécutif, législatif et judiciaire — entend-il se placer, selon ses propres termes, dans le cadre politique du « monde libre », et réaffirme-t-il l'appartenance inconditionnelle de l'Ouganda au Commonwealth. En matière de politique intérieure, il a commencé par dissoudre l'UPC (Uganda People's Congress, parti du président Obote), par emprisonner les ministres du précédent gouvernement, par abolir les corps élus pour restituer aux chefs coutumiers leurs prérogatives ancestrales, en même temps qu'il libérait les prisonniers politiques de l'ancien régime et que, pour sceller le renversement des alliances, il faisait revenir en grande pompe la dépouille du dernier Kabaka²⁸ pour la faire ensevelir selon les rites traditionnels.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'avenir du nouveau régime ougandais, mais tout laisse à penser qu'il suivra la voie tracée par le CNL ghanéen. Le général Amin a d'ores et déjà annoncé son intention de revenir sur les mesures économiques adoptées récemment par le gouvernement du Dr Obote et de rendre, à terme, le pouvoir à une équipe civile désignée à la suite d'« élections libres ».

De même, une prospective du régime militaire nigérian serait, à l'heure actuelle, prématurée. Un peu plus d'un an seulement s'est écoulé depuis qu'a pris fin la guerre civile et les passions que celle-ci a éveillées et continue à nourrir obscurcissent les contradictions de classes qui pourtant furent à l'origine de la sécession biafraise²⁹. Une fois encore, on a pu constater à l'occasion de ces tragiques événements, la fragilité des attitudes modernistes et le risque de voir renaître les solidarités ancestrales et les comportements tribalistes en réaction à des situations dont le langage moderne en cours de formation n'est pas encore apte à fournir l'analyse, faute de disposer des cadres conceptuels adéquats. Sans doute, dans une période de crise où s'exacerbent les contradictions entre

27. *Les chefs d'Etat de l'OUA, op. cit.*, p. 58.

28. Souverain du Buganda, ancien chef de l'Etat ougandais destitué par le président Obote et décédé en exil à Londres.

29. YANNOPOULOS (Tatiana), « Lutttes de classes et guerre nationale au Nigeria », *Revue française de science politique*, juin 1968, pp. 508-523.

couches dirigeantes, celles-ci font-elles appel à un langage qui entraîne une implication émotionnelle des populations dans des conflits se situant à un niveau tout autre ; mais il est probable qu'avec le retour au calme et le développement de l'économie nigériane, les intérêts de classe prévaudront et amèneront, à plus ou moins long terme, une alliance des bourgeoisies modernes (Ibo, Yoruba et celle qui se forme dans la région du Nord)³⁰ au profit desquelles ne tarderont pas à s'effacer les militaires.

Le cas du Nigeria illustre de manière exemplaire les multiples décalages existant entre la constitution objective d'une classe, sa prise de conscience en tant que telle et l'affirmation du rôle qu'elle entend jouer. Ce problème de la distance de l'idéologie explicitée au comportement politique paraît se poser avec plus d'acuité encore à l'intérieur du pays où le coup d'Etat militaire a installé un régime « progressiste » dans la mesure où l'armée semble y avoir adopté des attitudes l'éloignant radicalement du rôle qu'elle a joué dans les autres Etats africains. Mais, en fait, au niveau de l'analyse des idéologies, il n'est pas possible de dissocier les régimes militaires selon qu'ils se veulent « progressistes » ou non, des régimes civils ; plus encore, on ne saurait renoncer, sous peine de perdre une part importante des réalités mises en jeu, à les confronter à l'ensemble des systèmes politiques que connaît l'Afrique.

Les « Anciens »

Du socialisme scientifique au socialisme africain en passant par le capitalisme libéral, les pays africains, qu'ils soient gouvernés par des civils ou des militaires, constituent, du point de vue idéologique, un éventail large et parsemé d'une myriade de nuances. Sans doute les orientations politiques explicitées et justifiées par les dirigeants africains, les termes qu'ils ont choisis pour désigner les systèmes à la tête desquels ils se trouvent recouvrent-ils des différences réelles d'Etat à Etat ; il n'en reste pas moins que l'on ne peut se fier pour étudier la réalité profonde des pays africains, à une phraséologie encore souvent vague et

30. Le conflit biafrais fut inhérent à une période transitoire durant laquelle les aristocraties traditionnelles conservent encore une puissance suffisante pour mobiliser une partie importante des populations, surtout lorsqu'interviennent des problèmes régionaux, alors que les bourgeoisies modernes ne sont pas encore suffisamment développées pour prendre en charge, sans contestation, le pouvoir. Le fait que le général Katsina (bourgeois moderniste, petit-fils d'émir et militaire) apparaisse comme le représentant privilégié du Nord est significatif de la voie dans laquelle s'engage cette région restée profondément traditionaliste jusqu'en 1966. Sa position d'ailleurs n'est pas sans rappeler celles de M. Kofi Busia au Ghana et du colonel Micombero au Burundi.

confuse. La revue des régimes militaires africains menée jusqu'à présent a permis de mettre en évidence l'étroite corrélation existant entre l'absence de bourgeoisie ou l'existence de fortes divisions au sein d'une bourgeoisie embryonnaire et l'intervention des militaires dans la vie politique ; il convient maintenant de voir si, *a contrario*, dans les pays où, quelles qu'y soient les options idéologiques dominantes, le pouvoir est toujours resté aux mains des civils, l'on peut constater la présence d'une bourgeoisie constituée.

En fait la prise en considération des idéologies et tout particulièrement des idéologies « progressistes », prônées par des civils ou des militaires, ne peut intervenir qu'ensuite dans la mesure où se pose alors un problème spécifique au continent africain : la renonciation délibérée par certaines élites à faire de la possession du pouvoir l'instrument d'une domination de classes.

De même qu'en ce qui concerne les régimes militaires, il est possible de regrouper les pays africains gouvernés par des civils en deux grandes catégories elles-mêmes fort diversifiées³¹ : d'une part, les Etats où existait, dès avant l'indépendance, une bourgeoisie relativement homogène ; d'autre part, des pays où, au moment de l'indépendance, n'existait même pas un embryon de bourgeoisie mais dont, par contre, le sous-sol recelait de grandes richesses exploitées par des compagnies internationales. Enfin, en dehors de ces deux groupes, il faut noter les cas particuliers que constituent la Tanzanie (absence de ressources minières ; absence de bourgeoisie ; absence d'antagonismes régionaux) et le Tchad (absence de ressources minières exploitées ; absence de bourgeoisie ; autorités traditionnelles puissantes ; conflits ethniques et religieux aigus ; importance stratégique et forte présence militaire française).

L'exemple libérien présente à la limite une caricature des régimes où une bourgeoisie homogène détient, sans contestation ni opposition possibles, le pouvoir depuis des décennies³². Depuis la fondation de la République, la vie politique et économique y est monopolisée par quelques grandes familles américano-libériennes qui tirent leurs pouvoirs et leurs ressources d'une étroite coopération avec les Etats-Unis, cependant que les populations indigènes de l'intérieur fournissent une main-d'œuvre sous-payée et sous-éduquée. Par certains aspects, la société libérienne n'est pas sans évoquer celle de Sierra Leone : on y retrouve la même

31. Nous laisserons volontairement de côté les territoires africains non encore indépendants (colonies portugaises, Afrique du Sud, Rhodésie), ceux dont l'indépendance formelle ne recouvre que des liens d'allégeance (Malawi, Botswana, Lesotho, Swaziland, etc.), et certains pays trop petits ou trop récemment émancipés pour pouvoir servir d'exemple significatif (Guinée équatoriale, Rwanda, etc.).

32. Cf. WRUBEL (Thomas P.), « Liberia : the dynamics of continuity », *The Journal of Modern African Studies*, 9 (2), 1971.

division entre anciens esclaves et autochtones, à cette différence près que la Sierra Leone resta sous la domination britannique jusqu'en 1961 et que « l'administration indirecte » favorisa l'apparition d'élites modernistes dans les deux principales ethnies : les Mende et les Temne, créant ainsi des rivalités qui furent à l'origine de l'instabilité politique qui suivit l'indépendance et entraîna l'arbitrage des militaires. Au Libéria, l'absence d'élites indigènes susceptibles de contester le pouvoir des Américano-Libériens, a permis, depuis 1944, la réélection périodique du président Tubman, époux de la nièce de son prédécesseur Edwin Barclay, lui-même frère de l'ancien président Arthur Barclay...³³.

La longévité politique du roi des rois, Hailé Sélassié I^{er}³⁴, empereur d'Ethiopie, n'a rien à envier à celle de William Tubman et repose sur des bases analogues : une seule ethnie, les Amhara, monopolise les pouvoirs économique, politique et culturel, et, depuis Menelik II, la dynastie régnante n'a pas encore rencontré, à l'intérieur du pays, de force organisée susceptible de s'opposer à elle. Les seuls mouvements de contestation importants émanent d'ethnies vivant aux marches du pays, généralement rattachées de par leurs origines à des populations installées dans des Etats limitrophes, et qui cherchent plus à se soustraire à l'autorité centrale qu'à la mettre en cause. D'autre part, les structures féodales de l'Ethiopie³⁵ peuvent être rapprochées de celles du Burundi et l'on ne peut manquer de comparer la tentative de coup d'Etat militaire de 1960 au putsch réussi par le colonel Micombero : dans l'un et l'autre cas, il s'agissait en fait de révolutions de palais visant à changer l'équipe gouvernante pour permettre une modernisation plus rapide du pays sans que pour autant soit mise en cause la domination des Amhara en Ethiopie et des Tutsi au Burundi. Compte tenu de l'ancienneté, de la solidité et de la cohésion des couches dominantes éthiopiennes, on peut penser qu'en 1960 il était encore trop tôt pour qu'un groupe de jeunes officiers modernistes puisse ébranler le système établi ; mais au fur et à mesure qu'une partie de l'aristocratie traditionnelle tend à se transformer en bourgeoisie sous l'impulsion du Négus, apparaissent des différenciations qui risquent de faire naître des conflits au sein même de la classe dominante et, par conséquent, d'entraîner, en période de crise, un arbitrage des militaires.

Il est possible de multiplier les rapprochements entre régimes militaires et régimes civils et de mettre ainsi en évidence les éléments, tels

33. A la suite du décès du président Tubman, survenu le 23 juillet 1971, William Tolbert, vice-président depuis 1951, lui a succédé directement.

34. Ce qui signifie en amharique « force de la Sainte Trinité ».

35. La plus grande partie des terres fertiles (les hauts plateaux) appartient à l'Empereur, à l'Eglise et à l'aristocratie.

Régimes et classes en Afrique noire

l'existence ou non de couches modernistes, la division des couches dominantes, les conflits ethniques ou régionaux, qui, dans des situations comparables, ont favorisé ou non la venue au pouvoir des militaires. Dans cette optique, la ressemblance entre la composition des couches dominantes du Sénégal et du Dahomey est frappante : ces deux pays ont fourni durant la période coloniale l'essentiel des cadres administratifs de l'AOF et, à un moindre degré, de l'AEF. Au moment des indépendances, c'est cette intelligentsia qui, dans un pays comme dans l'autre, assumait les charges de l'Etat, sans pour autant disposer d'un véritable pouvoir économique. Les quelques industries importantes restaient en effet la propriété de compagnies françaises et les structures du secteur agricole n'ont pas permis l'apparition d'une couche de grands propriétaires terriens. Cette strate moderniste relativement importante était seule capable d'assumer les charges de l'Etat³⁶ mais, du fait de son manque d'assises économiques, même disposant du pouvoir politique, elle restait extrêmement fragile : il a suffi que les conflits régionaux dahoméens prennent une certaine ampleur pour que la situation politique devienne inextricable et qu'interviennent les militaires ; au Sénégal, l'absence de ce type de problèmes à laquelle s'ajoute une longue tradition de démocratie parlementaire à l'occidentale fortement personnalisée en un leader prestigieux ont, jusqu'à maintenant, permis que la vie politique sénégalaise se déroule sans heurt brutal, malgré la persistance d'une opposition parfois fort bruyante. En outre, les marabouts qui jouissent encore d'un certain ascendant sur les populations rurales et possèdent des richesses non négligeables restent tributaires d'un système traditionnel, tant sur le plan social que sur le plan productif, qui ne leur aurait pas permis d'obtenir l'appui des militaires s'ils avaient cherché à acquérir une part plus grande du pouvoir politique.

La Côte-d'Ivoire est sans doute le pays africain où, de la manière la plus éclatante, une couche de propriétaires fonciers s'est emparée du pouvoir à l'indépendance en ayant une conscience parfaitement claire du rôle qu'elle entendait jouer dans le développement économique du pays³⁷, en ayant la volonté délibérée d'édifier une bourgeoisie d'entrepreneurs d'après les modèles européens ; corrélativement, jamais n'est apparue l'ombre d'un complot fomenté par des militaires, contrairement à ce qui s'est passé au Ghana dont les structures économiques et sociales sont très proches de celles de la Côte-d'Ivoire.

La guerre anticoloniale que connut le Cameroun de 1954 à 1960 a conduit les embryons de bourgeoisie déjà existants, couches rivales et

36. Cf. note 10.

37. Cf. *L'Economie ivoirienne*, Paris, Ediafric, La documentation africaine, 1970.

géographiquement différenciées, à s'unir pour faire face au danger de l'instauration d'un gouvernement progressiste par les guerilleros upe-cistes³⁸. La révolte fut noyée dans le sang par les troupes coloniales qui favorisèrent l'avènement de M. Ahidjo comme Premier ministre puis président de la République. Ce dernier, homme du Nord, a réussi depuis l'indépendance à maintenir un équilibre précaire entre la vieille bourgeoisie *douala* (intellectuels, professions libérales, cadres administratifs et hommes d'affaires), la dynamique bourgeoisie *bamileke* (commerçants et depuis peu banquiers et hommes d'affaires), les grands féodaux du Nord et les cadres administratifs *Beti* ou *Bassa*. Dix ans après, la coalition de l'indépendance est toujours le lieu de nombreux tiraillements et si, malgré son intérêt pour la chose publique, l'armée n'a pas délaissé son rôle traditionnel, c'est qu'en son sein se retrouvent les mêmes clivages.

Conçu pour être une colonie de peuplement, la plaque tournante du commerce et du développement est-africain, le Kenya connut comme le Cameroun des affrontements armés ; mais du fait de la différence des situations de ces deux pays, la nature même de ces affrontements et leurs conséquences y furent profondément différentes. Dépossédés par les colons blancs qui s'étaient installés sur les terres fertiles des Highlands et espéraient pouvoir doter le Kenya d'un régime comparable à celui de la Rhodésie, les paysans kikuyu qui furent à l'origine de la révolte Mau Mau donnèrent à celle-ci une orientation beaucoup plus « anticolons » qu'anticoloniale et visant à obtenir l'indépendance nationale. Il n'en reste pas moins que les Mau Mau avaient fortement ébranlé l'édifice colonial et que la KANU³⁹ et les syndicats en ont tiré parti pour accélérer le processus aboutissant à l'indépendance en 1963. Ainsi, à l'inverse de ce qui s'est passé au Cameroun, ce furent les dirigeants du mouvement nationaliste kenyan, et notamment Jomo Kenyatta, Tom Mboya et Odinga Odinga⁴⁰, qui prirent la direction du gouvernement. Le nombre extrêmement restreint des élites kenyanes en 1963 conduisit à une alliance de fait des dirigeants politiques et syndicalistes kenyans et des gros commer-

38. UPC = Union des populations camerounaises, section du RDA. Fondée en 1948 par Ruben Um Nyobé, elle fut interdite en 1955 et dut prendre le maquis. Um Nyobé fut tué en 1958 et son successeur, Félix Moumié, fut empoisonné à Genève en 1960.

39. Kenya African National Union. La KANU fut créée en 1960 et prit la succession de la KAU (Kenya Africa Union) clandestine depuis 1952. Jomo Kenyatta fut choisi comme leader du parti alors qu'il était encore en résidence surveillée et en prit effectivement la tête à sa libération en 1961.

40. Un des fondateurs de la KANU dont il fut le vice-président pendant plusieurs années, il devait, jugeant trop conservatrice l'orientation que lui donnait Jomo Kenyatta, rompre avec elle en 1966 pour créer la KPU (Kenya People's Union). En 1971, à la suite de l'interdiction de la KPU, Odinga Odinga a finalement rejoint les rangs de la KANU.

Régimes et classes en Afrique noire

çants indiens. En dépit de la faiblesse des couches dirigeantes et des conflits parfois aigus qui les opposèrent entre elles (antagonismes traditionnels utilisés dans des luttes d'intérêts : Luo contre Kikuyu ; antagonismes entre Indiens et Africains ; etc.), celles-ci ont pu conserver le pouvoir sans qu'intervienne l'armée dans la mesure où les structures économiques préexistantes sont porteuses d'un certain dynamisme et par leur existence même⁴¹ favorisent l'apparition de couches nouvelles de technocrates africains, embryon d'une bourgeoisie en formation. De plus, la bourgeoisie indienne qui possède pour le moment un pouvoir économique plus important se trouve, de par sa position minoritaire et marginale, dans l'impossibilité de prendre elle-même le pouvoir et est donc amenée, pour sauvegarder ou accroître ses intérêts, à soutenir le gouvernement en place. Ce dernier enfin, menant une politique extrêmement libérale en matière d'investissements étrangers et de rapatriement des bénéfiques, jouit de la faveur des grandes compagnies britanniques et américaines installées au Kenya.

Il serait sans doute simpliste d'affirmer, en ce qui concerne la Mauritanie, le Gabon, le Niger, la Guinée et la Zambie que la permanence présidentielle qui caractérise la vie politique de ces pays est due au contrôle qu'exercent sur les richesses du sous-sol de grands monopoles internationaux avec lesquels les gouvernements ont partie liée. En effet, il n'est pas possible de regrouper dans une même catégorie des pays comme le Niger, le Gabon et la Mauritanie qui ont conservé sur tous les plans des liens très étroits avec l'ancienne métropole, et la Guinée et la Zambie qui, toutes deux, dans le domaine de la politique extérieure, ont défendu des positions radicalement différentes de celles de la France et de la Grande-Bretagne et, en outre, ont adopté à l'intérieur des orientations économiques qui donnent à leurs relations avec les grandes compagnies minières une tout autre tonalité. De même, il est difficile d'assimiler la Mauritanie et le Gabon qui comptent respectivement 1,3 million d'habitants et 630 000 habitants à la Zambie ou la Guinée qui abritent environ 4 millions d'habitants chacune ; ou le Niger et la Mauritanie peu urbanisés (5 % et 10 % respectivement) et dont une grande partie des populations est nomade à la Zambie et la Guinée, plus urbanisés (30 % et 20 % respectivement) et qui disposent de ce fait de populations moder-

41. La rapidité de la constitution des bourgeoisies africaines est, entre autres, fonction du niveau de développement des forces productives au moment de l'indépendance, et de leur dynamique dans la période qui suivit. Dans la mesure où existaient certaines structures modernes (commerciales, agricoles ou industrielles) les nouvelles « élites » africaines avaient, au moins théoriquement, la possibilité d'utiliser le pouvoir qu'elles venaient d'acquérir pour prendre place dans ce système et en retirer un certain nombre de bénéfices.

nisées en nombre plus important. Enfin il faut tenir compte, du point de vue de l'apparition d'une stratification et d'une conscience sociales nouvelles, du fait que l'ouverture des mines de cuivre zambiennes remonte au début du xx^e siècle, alors que la mise en valeur du sous-sol n'a commencé dans les autres territoires qu'après la seconde guerre mondiale.

Pourtant tous ces pays, à l'exception du Niger où l'extraction de l'uranium vient juste de commencer, tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exploitation des produits du sous-sol⁴² et se trouvent donc dépendants des grands monopoles à la fois quant à la fixation des cours mondiaux des produits exportés et quant à l'exploitation des gisements qu'ils sont incapables d'assurer par eux-mêmes. Sans doute la nature même de leurs activités productives, nécessitant un très haut niveau de technicité, a-t-elle rendu la création d'élites et l'africanisation des postes de décision beaucoup plus lentes qu'ailleurs ; de plus, compte tenu de l'intensité en capital des investissements nécessaires, le contrôle politique exercé par les grandes compagnies a peut-être été, corrélativement, plus lourd. Mais, si ces facteurs peuvent expliquer, tout au moins en partie, l'absence de coup d'Etat militaire en Mauritanie et au Niger et l'envoi précipité de parachutistes français lorsque le gouvernement gabonais s'est trouvé menacé en 1964, on peut se demander quelle est leur pertinence en ce qui concerne la Guinée et la Zambie.

Dans ces deux pays, si l'exploitation des richesses minières est toujours assurée, techniquement et financièrement, par des grands monopoles internationaux, les mesures récentes prises par les gouvernements zambien (nationalisations partielles d'août 1969) et guinéen (accords concernant les gisements de Boké) semblent indiquer une volonté d'indépendance. Et pourtant, l'armée n'y a pas pris le pouvoir... Ce n'est pas faute, en Guinée, de l'avoir tenté souvent, mais là, comme en Zambie, la majorité des officiers est toujours restée fidèle aux dirigeants en place depuis l'indépendance. Il est vrai qu'à la différence de la plupart des pays africains, sur la Guinée et la Zambie, parce qu'elles abritent toutes deux des bases de Mouvements de libération nationale, pèse la menace d'une invasion portugaise ; l'intégrité nationale étant perpétuellement mise en péril, l'armée retrouve ici son rôle de protectrice de la Nation.

La présentation sommaire de ces différents pays, envisagés séparément, pourrait laisser penser que l'hypothèse sur laquelle s'appuie cette étude est fragile et peu valide. C'est qu'en fait, il n'est pas possible

42. Au Gabon, 95 % des exportations sont constituées par le bois (CFG), le pétrole (ERAP), le fer (SOMIFER), le manganèse (COMILOG) et l'uranium (CEA) ; en Zambie, 90 % par le cuivre (Anglo American Metal Climax et Roan Selection Trust) ; en Mauritanie, 75 % par le fer (MIFERMA) et en Guinée, 50 % par la bauxite (Pechiney-Ugine-Kuhlman, Kayser, Harvey, etc.).

Régimes et classes en Afrique noire

d'expliquer de manière univoque un phénomène aussi complexe que les coups d'Etat militaires survenus dans des pays aux réalités extrêmement diverses. Toutefois, si l'on considère l'ensemble des Etats africains, l'accumulation et la concordance des faits constituent un faisceau dont le sens tend à confirmer l'hypothèse initiale. Sans doute d'autres facteurs (structuraux ou circonstanciels) que la présence ou non d'une bourgeoisie constituée ont-ils joué dans l'apparition d'une situation propice à l'intervention des militaires ; il n'en reste pas moins qu'en ce qui concerne les régimes étudiés plus haut ce type de stratification sociale est le seul élément explicatif important que l'on puisse retrouver dans tous les cas. A vrai dire, dans ce cadre, seuls les régimes militaires « progressistes » font problème. On peut en effet remarquer qu'au Soudan, en Somalie et en République populaire du Congo, les militaires sont intervenus pour remplacer des gouvernements conservateurs et entendent engager les pays qu'ils dirigent dorénavant dans une voie socialiste ou se voulant telle.

MASQUES

« Trois glorieuses » en République populaire du Congo, « Révolution de mai » au Soudan, « Révolution d'octobre » en Somalie... autant de références historiques, autant d'événements qui, selon leurs acteurs, devaient apporter des bouleversements radicaux dans l'évolution de leur pays ; trois ans après, que subsiste-t-il des déclarations fracassantes et des manifestations d'allégresse qui éclataient devant les portes du socialisme, s'ouvrant, tel Sésame, à l'appel de son nom ?

Il faut reconnaître que d'importantes réformes de structure ont été élaborées lorsque les militaires se sont emparés du pouvoir dans ces trois pays, et que certaines d'entre elles ont connu un début de mise en œuvre. Mais, bien qu'il soit encore trop tôt pour porter un jugement définitif, les tournants successifs pris par le gouvernement soudanais laissent à estimer la distance qui peut exister entre les déclarations d'intention et la politique que les dirigeants veulent, ou peuvent, réellement poursuivre.

De ces trois pays, la République populaire du Congo est sans doute celui dont l'histoire récente s'est déroulée avec le plus de continuité dans un effort permanent pour concrétiser l'idéologie choisie. Esquissée dès 1963, lors du renversement de l'abbé Fulbert Youlou, l'orientation socialiste n'a cessé de s'affirmer, par bonds successifs dont le dernier (1968 « démission » du président Massemba Debat) a témoigné de la volonté des militaires de ne pas laisser « trahir la révolution ». L'armée congo-

laise fut en effet l'une des principales forces qui contribuèrent au changement de régime en 1963 et, depuis lors, elle n'est jamais restée à l'écart de la vie politique du pays. Depuis 1968, la réorganisation des institutions, le nouveau plan permettent de penser que, malgré des difficultés qui ont souvent leur source à l'extérieur, les options fondamentales restent manifestes dans l'action des dirigeants. Si jusqu'à présent les militaires ont pu souscrire à une idéologie socialiste, s'affirmant même « marxiste-léniniste », c'est qu'à beaucoup d'égards la République populaire du Congo occupe une place à part parmi les pays africains : une très faible population (environ un million d'habitants) de longue date fortement scolarisée (90 %) et urbanisée (50 %) ; une puissante tradition de participation syndicale et politique ; comme la Tanzanie, une absence de ressources minières⁴³ ; et une industrialisation qui lui permet d'être le premier exportateur de produits manufacturés de l'UDEAC.

Tout autre est la situation que les militaires somaliens ont eu à affronter lorsque, dans une période de vacance du pouvoir créée par la déliquescence d'un système de démocratie « à l'occidentale » profondément corrompu, et la crise politique survenue à la suite de l'assassinat du président Shermarke, l'armée s'est vue dans l'obligation d'assurer le fonctionnement de l'Etat. La Somalie est en effet l'un des pays les moins développés de l'Afrique tant sur le plan économique que dans le domaine des compétences techniques. Dans ces conditions, les premières mesures prises par les militaires⁴⁴ forment une esquisse de politique nationale visant à la modernisation du pays mais pouvant difficilement, pour le moment du moins, se parer de l'étiquette « socialiste ». En fin de compte, les options prises par la Somalie en matière de politique extérieure mises à part, la politique du général Siad Barreh n'est pas fondamentalement différente de celle que mène, dans une situation similaire, le général Lamizana en Haute-Volta.

Si la description de l'état actuel des deux pays précédents fait apparaître un certain nombre d'inconnues quant à leur évolution ultérieure, le Soudan illustre de manière exemplaire la fonction de *couche suppléante* que joue l'armée en cas de conflit entre fractions modernistes et/ou traditionalistes des couches dirigeantes, de même que son rôle comme instrument de la modernisation du pays lorsque les strates les plus modernistes ne sont pas encore aptes à assumer seules le pouvoir. L'exemple

43. C'est seulement en 1970 que furent découverts des gisements de pétrole au large de Pointe-Noire.

44. Nationalisation partielle des principales banques, des compagnies pétrolières, de l'industrie sucrière et de l'électricité : tentative de développement des campagnes en faisant appel à la participation des paysans et à l'investissement humain. Cf. GAUDIO (Attilio), « Somalie : le peuple commence à compter », *Africasia* 32, 18 janv. 1971.

soudanais met par là-même en évidence le fait que, quelle que soit l'idéologie choisie par l'armée lorsqu'elle accède au pouvoir, sa position objective l'amène dans la plupart des cas à assumer cette fonction et à pratiquer une politique qui sauvegarde les intérêts d'une bourgeoisie en devenir. Après l'échec de l'aile moderniste de l'Umma (Sadiq)⁴⁵ qui avait accédé au pouvoir à la suite d'un soulèvement populaire et le retour au gouvernement des forces les plus conservatrices (Maghoub), la situation politique soudanaise était devenue explosive : face à cette équipe dirigeante s'avérant incapable de régler aussi bien les problèmes économiques et financiers que celui de la rébellion du Sud, l'opposition de gauche, traditionnellement puissante au Soudan, attendait le moment propice pour déclencher une offensive politique qui avait toutes les chances d'être victorieuse. Les militaires ont alors fait front commun avec ces forces afin de s'emparer du pouvoir et, dans un premier temps, ont dû faire d'importantes concessions pour parvenir à neutraliser les féodaux traditionalistes. Une fois cette tâche menée à bien, l'armée a pu se retourner contre ses « alliés » les plus progressistes et tout spécialement le Parti communiste soudanais. Les réformes élaborées au moment de la révolution de mai se sont vues peu à peu vidées de leur substance et le panarabisme musulman a succédé au socialisme comme idéologie dominante.

Ainsi, même au Soudan où les militaires pouvaient jouir de l'appui d'importantes forces progressistes, le fossé qui sépare les couches modernistes et politisées de la grande masse des populations et, d'autre part, la situation *périphérique* du pays, sa dépendance vis-à-vis du *Centre* ont rendu impossible l'application conséquente d'une ligne socialiste. Une fois de plus se trouve démontrée l'étroitesse de la marge de liberté dont disposent les pays africains en ce qui concerne le choix de leurs options idéologiques et leur pratique politique. De ce fait, des mesures d'apparence progressiste telles que, par exemple, les nationalisations, ne peuvent laisser d'empreinte irréversible sur la réalité des pays concernés : elles pourraient effectivement être un premier pas sur la voie de la construction d'une société socialiste, mais ne sont, le plus souvent, dans des pays où les autres possibilités de création d'un capital national sont inexistantes, que le moyen de doter une bourgeoisie moderniste en cours de formation.

Dans cette optique, la distinction entre régimes « progressistes » et régimes « libéraux » s'estompe et celle faite entre régimes militaires et

45. Parti traditionaliste musulman s'appuyant sur la secte des Ansars. Il s'est scindé en 1967 en deux branches, l'une plus moderniste sous la direction de Sadiq El Mahdi, l'autre fermement conservatrice avec à sa tête l'oncle du précédent, l'Imam El Mahdi, alliée au PDU, autre parti conservateur qui s'appuie sur la secte *Khatmiya*.

Tatiana Yannopoulos et Denis Martin

régimes civils ne recouvre plus aucune réalité. Seuls restent en jeu les procès de stratification sociale, le poids spécifique des idéologies et les dynamiques qu'ils insufflent à long terme dans la pratique politique.

(juin 1971)

POSTLUDE

Durant le temps qui, pour diverses raisons, a séparé l'achèvement de cette étude de sa publication, un certain nombre d'événements se sont produits en Afrique, et nous amènent à compléter l'illustration que nous donnions de notre hypothèse initiale.

Au Soudan, prenant prétexte d'un coup d'Etat « progressiste » mené par le lieutenant-colonel Nour-Osman, les majors Mohammed Ata et Osman Hamadallah en juillet 1971, le général Nemeiri, après avoir recouvré son pouvoir grâce à l'aide active des dirigeants égyptiens et libyens, a personnellement dirigé une répression sanglante, unique dans les annales de la vie politique soudanaise, dont le résultat direct fut l'exécution des principaux dirigeants communistes, progressistes et syndicalistes soudanais, ainsi que celle d'un nombre important de cadres moyens de la gauche provinciale, répression qui, par delà la succession d'événements dans laquelle elle s'inscrit, apparaît en fait comme l'aboutissement logique du processus de « réorientation » de la politique soudanaise que nous avons décrit précédemment. Cet infléchissement continu, mettant en cause les promesses de la « révolution » de mai 1969, ne laissait plus à la gauche soudanaise qu'une alternative : soit avaliser par le silence une politique qu'elle désapprouvait complètement, soit s'y opposer activement. Le Parti communiste soudanais avait choisi la deuxième voie, tout en repoussant l'idée d'une intervention violente qui, selon ses analyses, avait peu de chances d'aboutir, faute d'un niveau de conscience suffisant parmi les masses rurales. Mais, face à ce dilemme, les officiers de gauche ont adopté une attitude nettement plus volontariste que les leaders politiques, et se sont lancés dans l'aventure d'un coup d'Etat sans tenir compte du rapport des forces réel à l'intérieur du pays. Par là, ils mirent en lumière une fois encore la contradiction qui peut exister entre leur idéologie de la modernisation et du développement nationaux, fût-ce dans un sens progressiste, et les moyens par lesquels ils comptent parvenir à la concrétiser.

Dans des circonstances qui peuvent paraître proches, le major Marien Ngouabi a réussi, à la suite de la tentative de coup d'Etat du lieutenant Ange Diawara, à éliminer un grand nombre de ses anciens collègues du

Régimes et classes en Afrique noire

Bureau politique et du Comité central du Parti congolais du travail. Le lieutenant Diawara, soupçonnant le gouvernement de vouloir mettre un terme à l'« expérience socialiste » et, en particulier, accusant le président Ngouabi « de se rendre à Paris pour vendre le pays », a tenté de s'emparer du pouvoir sans autre appui que celui d'un bataillon de l'armée populaire et de quelques cadres des jeunesses du PCT. Au Congo, comme au Soudan, cet échec a permis d'amalgamer les putschistes et ceux qui avaient simplement exprimé des avis défavorables quant à l'évolution envisagée de la politique gouvernementale, spécialement dans le domaine de l'économie et de la planification ; c'est ainsi que A. Diawara étant toujours en fuite, furent arrêtés, entre autres, Ambroise Noumazalaye, secrétaire général du PCT chargé de la Commission du plan, et Claude Ernest Ndalla, membre du Comité central, ancien secrétaire général. Si Ange Diawara était connu pour ses opinions « gauchistes » et ses initiatives inconsidérées, les faits qui l'avaient poussé à agir peuvent par contre ne pas sembler dénués de fondement ; surtout si l'on considère les termes fort précis du démenti officiel qui a été opposé à ses allégations : la mise au point congolaise « réfute les hypothèses [...] selon lesquelles il y aurait un rapport de cause à effet entre la tentative de renversement du président Ngouabi par les éléments du parti les plus orientés à gauche, la reprise en main de la situation par le chef de l'Etat et deux événements inscrits sur le calendrier politique congolais : la récente visite de M. McNamara, président de la BIRD, en République populaire du Congo et le prochain voyage à Paris du président Ngouabi »⁴⁶ ; un troisième fait peut être rapproché de ceux-ci : « M. Justin Le-koundzou, ministre de l'Industrie, des Mines et du Tourisme, a présidé le 10 mars à Pointe Noire une cérémonie marquant le premier chargement de pétrole congolais. Extrait sur le gisement marin *Emeraude* par la société Elf-Congo, ce pétrole doit être acheminé au Havre »⁴⁷.

Dès lors, la position du Congo diffère sensiblement de celle de la Tanzanie et apparaît désormais beaucoup plus semblable à celle qu'occupent la Mauritanie ou le Gabon.

Ainsi se trouve à nouveau posée la question de savoir si les militaires, dans leur situation spécifique et avec leur conditionnement idéologique particulier, peuvent définir et appliquer une politique socialiste conséquente, surtout lorsque la mise en exploitation d'importantes ressources minières vient à modifier le type de relations qu'entretient le pays qu'ils dirigent avec le *Centre*.

46. A.F.P. *Bulletin Afrique*, 7739, 8 mars 1972.

47. *Id.*, 7743, 12-13 mars 1972.

Tatiana Yannopoulos et Denis Martin

Enfin, la reprise du pouvoir par les militaires survenue au Ghana en janvier 1972 ne modifie en rien l'analyse proposée précédemment. Durant deux ans d'administration civile, la situation économique n'avait cessé de se détériorer, et le gouvernement Busia avait cru bon de prendre des mesures extrêmement impopulaires telles que la dévaluation du cedi, la diminution des importations, la compression des salaires des fonctionnaires, mesures qui pourtant n'avaient en rien stoppé l'accroissement dramatique de la dette extérieure. Devant cette incapacité à gérer les affaires du pays, un profond mécontentement se développait dans toutes les couches de la population et certains n'hésitaient plus à évoquer à haute voix la nécessité du retour de l'ex-président Nkrumah. C'est alors que les militaires sont revenus sur le devant de la scène avec pour programme la remise en ordre des finances, tout en assurant qu'ils rendraient à terme le pouvoir aux civils mais qu'ils n'avaient aucunement l'intention de faire appel à l'*Osagyefo* ni même à ses partisans. Leur position en marge des secteurs directement productif ou financier leur a permis de prendre d'emblée une série de mesures draconiennes telles que l'annulation de la dévaluation du cedi, la reconsidération d'une partie de la dette extérieure et en particulier la rupture pure et simple de certains contrats qui n'avaient jamais reçu un début d'exécution. A nouveau, il est permis de penser que c'est en tant que couche suppléante d'une bourgeoisie peu efficace que les militaires sont intervenus pour désamorcer une agitation encore inorganisée mais dont l'évolution était imprévisible.

(avril 1972)